

# Guide de calcul des indicateurs du SI Décisionnel SDO

Juin 2024



# Documentation disponible dans l'Extranet Suivi des Orientations

## Le guide de connexion

**Procédure d'accès au SI décisionnel SDO**

Février 2023


1 Pour un fonctionnement optimal, il est préférable d'éviter le navigateur Internet Explorer au profit de Firefox ou Chrome.



## Le guide utilisateur OG

**SI Décisionnel**  
Guide utilisateurs à destination des Organismes Gestionnaires

Février 2023




## Le guide utilisateur ARS/MDPH/OG

**SI Décisionnel SDO**  
Guide utilisateurs

Août 2022

1 Eléments ajoutés dans la V2 du SID SDO mise à disposition le 27 juillet 2022



## Le guide de calcul des indicateurs

### Guide de calcul des indicateurs du SI Décisionnel SDO

Avril 2024



# Le SID, qu'est-ce que c'est ?

## L'OUTIL DÉCISIONNEL DE SUIVI DES ORIENTATIONS









- Le SID est un outil d'aide à la décision et au pilotage des orientations sur des périmètres et des valeurs paramétrables.
- Développé par la CNSA, il vise à **faciliter le pilotage de proximité** du suivi des orientations en valorisant notamment les **écarts entre offres et besoins** d'orientation pour les usagers d'un territoire.
- Sa mise en service est rendue possible par la **fin du déploiement de ViaTrajectoire** sur l'ensemble du territoire qui alimente le portail en données.
- Il est aujourd'hui mis à la disposition de **différents acteurs du terrain (ARS, MDPH, Conseils départementaux et Organismes gestionnaires)** et sera enrichie sur la base des **retours et besoins exprimés** par ses utilisateurs.
- Le SID SDO utilise les **concepts clés de ViaTrajectoire** : la décision d'orientation est produite par la MDPH. La notification de décision correspond à la déclinaison de la décision dans un ESMS. Pour une même décision, il y a donc autant de notifications que d'ESMS contactés.

# Objectif du document



- L'objectif de ce document est de définir les règles de calcul des indicateurs.
- Un indicateur apparaissant plusieurs fois dans un même onglet est calculé de la même manière et n'est donc présent qu'une fois dans les diapositives de l'onglet concerné.
- Attention, un indicateur apparaissant dans 2 onglets différents est calculé avec 2 règles différentes et est donc présent dans 2 diapositives.
- Les captures d'écran sont faites sur un profil donné et peuvent différer des vôtres, mais les règles de calcul sont les mêmes pour tous les profils.

# Sommaire

- Filtres..... 
- Analyse de l'offre..... 
- Analyse de la demande..... 
- Flux..... 
- Pratique des ESMS..... 
- Fiabilisation..... 



# Filtres

## Notions applicables à tout le rapport SI Décisionnel de Suivi des orientations

- Filtre « Département ».....>
- Filtre « Public ».....>
- Filtre « Destination ».....>
- Filtre « Type droits prestations ».....>
- Filtre « OG » ».....>
- Filtre « Type d'ESMS » ».....>

# Filtres

## Introduction

The screenshot displays the 'Statistiques SDO CNSA' interface. At the top, there is a navigation bar with 'Présentations' and 'Statistiques SDO CNSA'. Below it, a menu bar includes 'Fichier', 'Modifier', 'Outils', 'Affichage', and 'Filtres'. The 'Filtres de rapport' section is highlighted with a yellow box and contains several filter categories: 'Région / Département ...', 'Public (4)', 'Destination', and 'Type droits prestations'. Below this, a dark navigation bar shows various report types: 'SID SDO', 'Analyse de l'offre', 'Analyse de la demande', 'Flux', 'Pratiques des ESMS', 'Glossaire', 'Fiabilisation', and 'Données arrêtées le : 1-Mar-2024'. The 'Données arrêtées le' text is highlighted with a yellow box. On the left side, a 'Filtres' sidebar is highlighted with a yellow box, showing the 'Organisme gestionnaire' section with details for 'A.G.E.M.P.E.H., ADAPEI 77, ASS ADAPEI DF' and a list of checked filter categories: 'Tout', 'IME', 'IEM', 'Institut Déficiants Auditifs', 'Institut Déficiants Visuels', 'EEAP', 'ITEP', 'SESSAD', and 'IES'. Two yellow callout boxes provide additional information: one points to the 'Données arrêtées le' text, and the other points to the 'Filtres' sidebar.

**Filtres de rapport**

SID SDO | Analyse de l'offre | Analyse de la demande | Flux | Pratiques des ESMS | Glossaire | Fiabilisation | Données arrêtées le : 1-Mar-2024

Ratio LA / PI & Taux d'occupation | Visualisation carte | Mes ESMS

**Filtres**

**Organisme gestionnaire**

Nom | A.G.E.M.P.E.H., ADAPEI 77, ASS ADAPEI DF

N° FINESS de l'entité juridique | EJ\_010000255, EJ\_010001063, F.J\_010003028.

Tout

IME

IEM

Institut Déficiants Auditifs

Institut Déficiants Visuels

EEAP

ITEP

SESSAD

IES

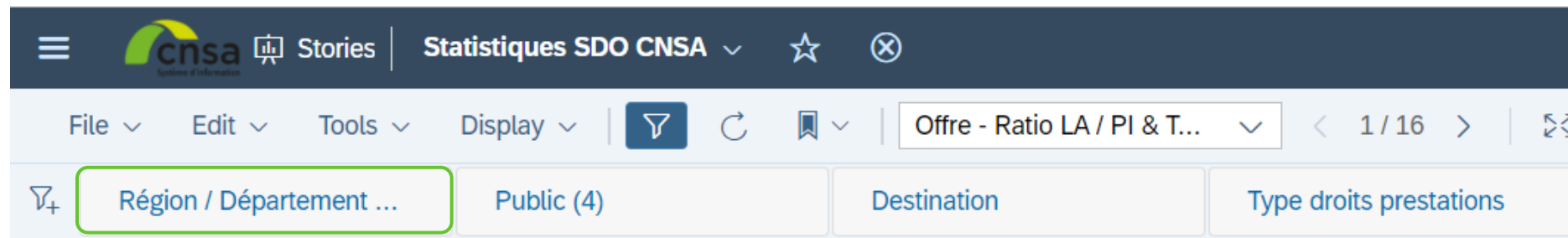
Les données sont rafraichies de manière mensuelle : vérifiez la date du dernier import (coin supérieur droit) si vous constatez un écart lors de la visualisation.

Il faut s'assurer d'avoir les mêmes filtres de page (sur le côté) que les filtres de rapport (coin supérieur gauche), afin d'éviter d'éventuelles incohérences avec d'autres sources.

Filtres de page



# Filtre global | Département



## DÉFINITION

Le « Département » est basé sur l'emplacement géographique des établissements ou des MDPH en fonction de la page du SID analysée. Le filtre Département s'applique aux indicateurs de toutes les pages du rapport. Le département de chaque ESMS correspond à celui décrit dans FINESS.

## RÈGLES DE GESTION

Le filtre département peut correspondre au département de la MDPH ou de l'ESMS selon l'onglet ou la page visitée :

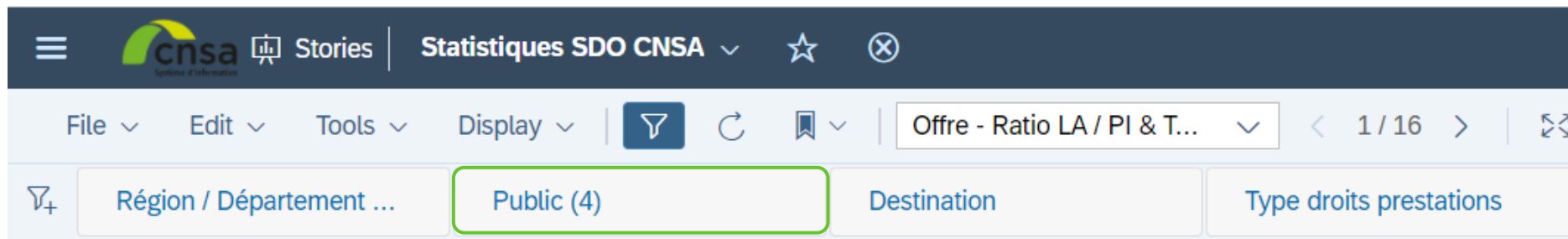
- Le département correspond à celui **des établissements** dans les pages et onglets suivants :
  - Analyse de l'offre
  - Flux - Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH
  - Pratique des ESMS - Zoom sur un ESMS
- Le département correspond à celui **des MDPH** dans les pages et onglets suivants :
  - Analyse de la demande
  - Flux - Mes usagers pris en charge par d'autres territoires
  - Pratique des ESMS - Vision d'ensemble

## REMARQUE

Le département ne prend en compte que l'emplacement géographique de l'ESMS associé à son FINESS.

Si un ESMS possède plusieurs unités à des emplacements géographiques distincts, elles seront comptabilisées comme étant dans le département de l'ESMS.

# Filtre global | Public



## DÉFINITION

Pour simplifier l'analyse, des regroupements de catégories d'ESMS et de types de droits et prestations ont été effectués afin de faire ressortir le public principal auquel s'adressent les ESMS concernés.

On entend par public la population cible qu'un établissement est en capacité d'accueillir.

## RÈGLES DE GESTION

Le Filtre Public contient 4 valeurs :

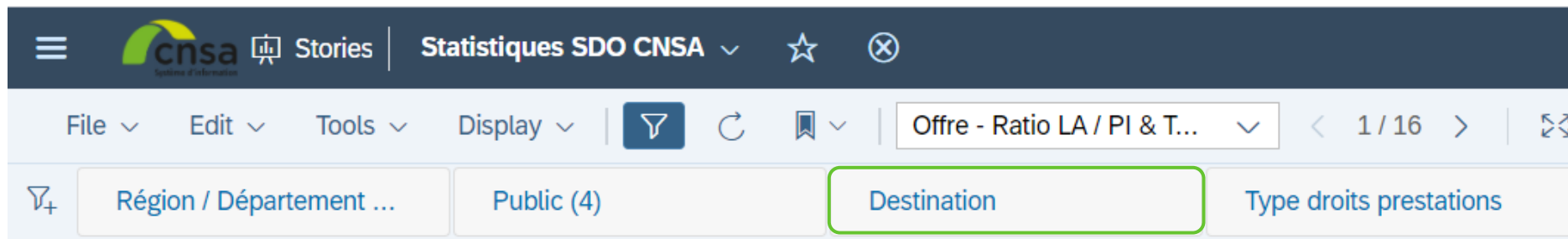
- **Adulte**
- **Enfant**
- **Professionnel**
- **Autres** (ce regroupement est composé des catégories rendues obsolètes par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017\* ( Ex : « Jardin d'Enfants Spécialisé »).

## REMARQUE

Les catégories « Autres » vont disparaître à terme, les ARS ne prenant plus de nouveaux arrêtés d'autorisation pour ces catégories.

\* [\*Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017\*](#) relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

# Filtre global | Destination



## DÉFINITION

Le fonctionnement entre les services et les établissements peuvent varier, le SID propose de regrouper d'une part les catégories d'ESMS correspondant à un service, et d'autre part ceux correspondant à un établissement.

Cela permet de mettre en évidence les prises en charge sur le lieu de vie (service) par rapport aux prises en charge en établissement.

## RÈGLES DE GESTION

Le Filtre Destination contient 4 valeurs :

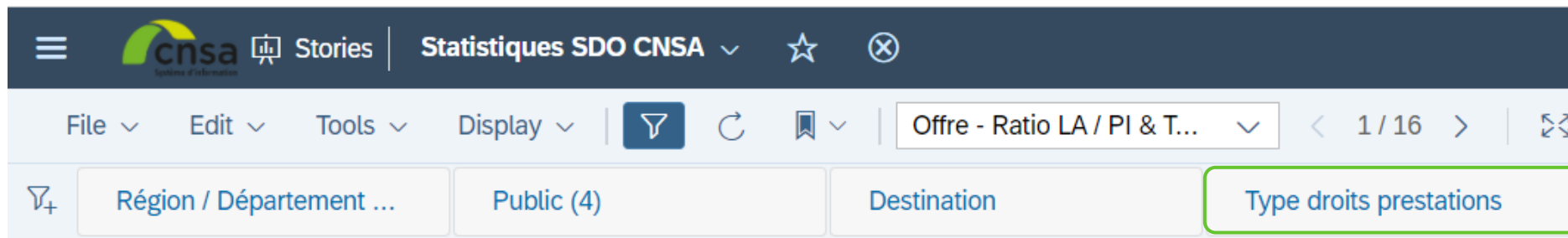
- **Établissement**
- **Service**
- **Établissement et service**
- **Autres** (ce regroupement est composé des catégories rendues obsolètes par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017\* telles que le « Jardin d'Enfants Spécialisé ». Ces catégories vont disparaître à terme, les ARS ne prenant plus de nouveaux arrêtés d'autorisation de ce type.

## REMARQUE

Pour l'instant, l'analyse se base sur la catégorie FINESS.

Par la suite, elle sera approfondie en analysant le mode de prise en charge au niveau de l'unité opérationnelle, afin de distinguer les prises en charge en internat, en accueil de jour et les prestations en milieu ordinaire, qu'elles soient délivrées par un service ou par un établissement.

# Filtre global | Type droits prestations



## DÉFINITION

Le filtre « Type droits prestations » se base sur la catégorie FINESS de l'ESMS ou sur le type de droits et prestations indiqué par la MDPH dans sa décision d'orientation.

## RÈGLES DE GESTION

- Pour le type « EANM », nous prenons en considération à la fois les ESMS autorisés en tant que « Établissement d'Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées » (code FINESS 449), en tant que « Foyer Hébergement Adultes Handicapé » (code FINESS 252), en tant que « Foyer de Vie pour Adultes Handicapés » (code 382) et en tant que « Foyer d'Accueil Polyvalent pour Adultes Handicapés » (code 253).
- Dans le type « EAM », nous retrouvons à la fois les « Établissement d'Accueil Médicalisé pour tout ou partie pour personnes handicapées » (code FINESS 448) et les « Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés » (code FINESS 437).

# Filtre de page | Filtre Organisme gestionnaire



🔍	Région / Département ...	Public (4)
SID SDO	Analyse de l'offre	
	Ratio LA / PI & Taux	
Filtres		
Organisme gestionnaire		
Nom	(No Value), A.G.E.M.P.E.H., ADAPEI 77, ASS ADAPEI DE L'ESSONNE, ASS	
N° FINESS de l'entité juridique	(No Value), EJ_010000255, EJ_010001063, EJ_010003028,	

## DÉFINITION

Le filtre « Organisme gestionnaire » permet d'obtenir, dans la page consultée, les données de l'OG sélectionné, c'est-à-dire les données de tous les ESMS dont il est responsable.

## RÈGLES DE GESTION

Les correspondances entre les ESMS et organismes gestionnaires sont définies manuellement dans la base de données du SI décisionnel. Celles-ci se basent sur la base FINESS. Pour toute demande de modification, veuillez envoyer un mail à l'adresse :

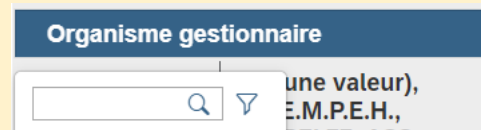
[SIMDPHSUIVIDESORIENTATIONS@cnsa.fr](mailto:SIMDPHSUIVIDESORIENTATIONS@cnsa.fr).

Ce filtre n'affiche que les OG domiciliés dans le territoire de l'utilisateur, à savoir dans la région pour les ARS et dans le département pour les MDPH et CD.

## REMARQUE

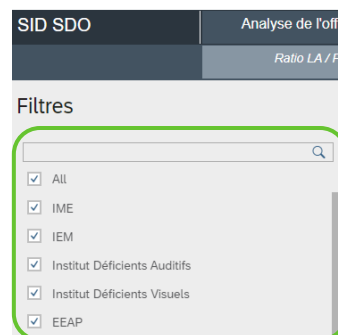
Ce filtre est disponible pour les profils ARS, CD, MDPH et CNSA.

Il est possible de rechercher un organisme gestionnaire en cliquant sur le titre « Organisme gestionnaire » et en saisissant son nom ou son numéro FINESS dans le moteur de recherche.



Organisme gestionnaire	
<input type="text"/>	🔍
	🔍
	(No Value), A.G.E.M.P.E.H., ADAPEI 77, ASS ADAPEI DE L'ESSONNE, ASS

# Filtre de page | Type d'ESMS



## DÉFINITION

Le filtre « Type d'établissement » se base sur la catégorie FINESS de l'ESMS. Il permet de filtrer sur les données d'un type d'ESMS.

## RÈGLES DE GESTION

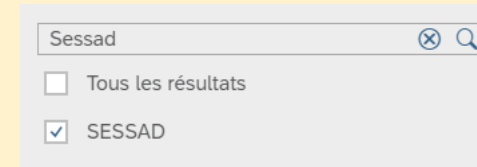
Le type d'établissement est défini manuellement dans la base de données du SI décisionnel. Pour toute demande de modification, veuillez envoyer un mail à l'adresse : l'adresse :

[SIMDPHSUIVIDESORIENTATIONS@cnsa.fr](mailto:SIMDPHSUIVIDESORIENTATIONS@cnsa.fr).

Ce filtre n'affiche que les OG domiciliés dans le territoire de l'utilisateur, à savoir dans la région pour les ARS et dans le département pour les MDPH et CD.

## REMARQUE

Il est possible de rechercher un type d'ESMS en particulier grâce au moteur de recherche.





# Analyse de l'offre

# Analyse de l'offre

- Ratio LA/PI.....>
- Taux d'occupation.....>
- Indicateurs globaux au niveau national.....>
- Indicateurs globaux au niveau régional.....>
- Nombre d'ESMS.....>
- Nombre de places installées.....>
- Nombre d'utilisateurs accueillis.....>
- Nombre d'utilisateurs en liste d'attente.....>
- Taux d'occupation et ratio LA/PI.....>
- Nombre d'utilisateurs « Amendement Creton ».....>
- Nombre d'utilisateurs en liste d'attente par localisation et par statut.....>
- Mes ESMS.....>





# Analyse de l'offre

## Introduction

### OBJECTIF :

L'analyse de l'offre permet aux utilisateurs de comprendre les spécificités de l'offre de leur territoire à travers un ensemble d'indicateurs de performance.

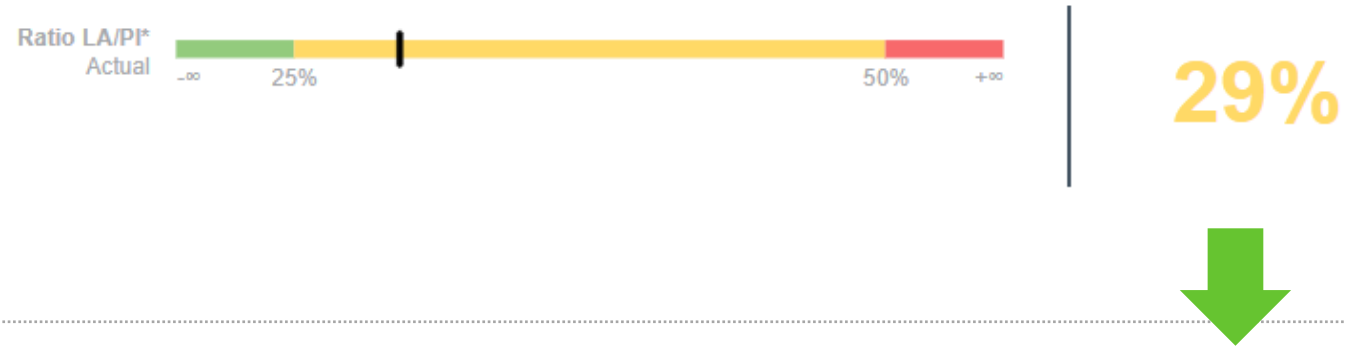
### PÉRIMÈTRE :

Les données de cette rubrique concernent les usagers pris en charge par des ESMS du territoire étudié indépendamment de la MDPH à l'origine de l'orientation.

Nous nous basons dans les rapports de l'analyse de l'offre sur les notifications envoyées aux ESMS dans ViaTrajectoire. Ainsi, les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Ratio LA / PI



### DÉFINITION

Le Ratio LA/PI désigne le rapport entre le nombre d'utilisateurs en liste d'attente (LA) et le nombre de places installées (PI) sur un périmètre donné (un ESMS, un département, une région, une catégorie d'ESMS...).

### RÈGLES DE GESTION

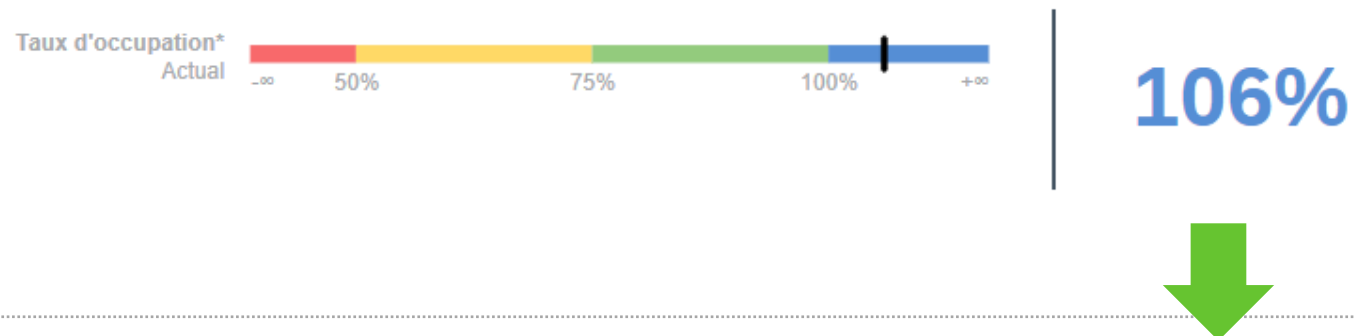
Le ratio LA/PI permet de rendre compte de l'alignement entre l'offre et la demande. Un ratio LA/PI élevé signifie qu'il existe beaucoup de demandes en attente par rapport au nombre de places disponibles en ESMS.

### REMARQUE

Cet indicateur est basé sur les concepts présentés ultérieurement, vous pouvez vous référer à la page [Nombre de places installées](#) et à la page [Nombre d'utilisateurs en liste d'attente](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Taux d'occupation



### DÉFINITION

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre d'utilisateurs accueillis dans un périmètre donné (ESMS, département, région, catégorie d'ESMS...) et le nombre de places installées dans ce même périmètre. Il mesure l'activité réalisée au regard de la capacité totale de l'établissement/du département/de la région et permet de mettre en lumière le niveau de fréquentation des places existantes et de souligner la pression de la demande dans ViaTrajectoire.

### RÈGLES DE GESTION

Le taux d'occupation permet de rendre compte de l'alignement entre l'offre et la demande. Un taux d'occupation élevé signifie que les places disponibles sont bien utilisées mais cela indique également un risque de surcharge des établissements qui aboutirait à terme à un allongement des délais d'admission.

### REMARQUE

Cet indicateur est basé sur les concepts présentés ultérieurement, vous pouvez vous référer à la page [Nombre de places installées](#) et à la page [Nombre d'utilisateurs accueillis](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Indicateurs globaux au niveau national

Indicateurs	France
Nombre d'ESMS	11,826
Nombre de places installées	506,806
Usagers Accueillis	483,956
Usagers Amendement Creton	3,825
Usagers en Liste d'Attente	121,252
Taux d'Occupation*	95 %
Ratio LA / PI*	24 %

### DÉFINITION

Ce tableau permet aux utilisateurs de disposer d'une vision **nationale** des indicateurs clés de cette rubrique. Il correspond aux sommes au niveau national des indicateurs présentés.

Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

### RÈGLES DE GESTION

Cette vision nationale permet aux utilisateurs de comparer les indicateurs de leurs territoires aux indicateurs nationaux.

Ce tableau est basé sur les concepts présentés précédemment ou ultérieurement, vous pouvez vous référer aux pages [Nombre d'ESMS](#), [Nombre de places installées](#), [Usagers accueillis](#), [Usagers amendement Creton](#), [Usagers en Liste d'attente](#), [Taux d'occupation](#) et [Ratio LA/PI](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

### REMARQUE

Ce tableau est visible pour tous les profils utilisateurs (ARS, MDPH, Grades, CD) et seuls les filtres « Public », « Destination » et « Type d'établissement » peuvent être appliqués sur les indicateurs de ce tableau.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Indicateurs globaux au niveau régional

	Auvergne-Rhône-Alpes
Indicateurs	
Nombre d'ESMS	1,583
Nombre de places installées	60,952
Usagers Accueillis	64,962
Usagers Amendement creton	453
Usagers en Liste d'attente	15,004
Taux d'Occupation *	107 %
Ratio LA / PI *	25 %

### DÉFINITION

Ce tableau permet aux utilisateurs de disposer d'une vision **régionale** des indicateurs clés de cette rubrique. Il correspond aux sommes au niveau régional des indicateurs présentés.

Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

### RÈGLES DE GESTION

Cette vision régionale permet aux utilisateurs de comparer les indicateurs de leurs territoires aux indicateurs de leur région.

Ce tableau est basé sur les concepts présentés précédemment ou ultérieurement, vous pouvez vous référer aux pages [Nombre d'ESMS](#), [Nombre de places installées](#), [Usagers accueillis](#), [Usagers amendement Creton](#), [Usagers en Liste d'attente](#), [Taux d'occupation](#) et [Ratio LA/PI](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

### REMARQUE

Chaque utilisateur ne peut voir que les indicateurs de sa région. Seuls les filtres « Public », « Destination » et « Type d'établissement » peuvent être appliqués sur les indicateurs de ce tableau.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Nombre d'ESMS

Localisation	Nombre d'ESMS	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupation*	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
Ain	114	5,265	5,379	1,952	102 %	37 %	15
Aisne	120	5,387	5,915	1,390	110 %	26 %	11
Allier	69	3,211	2,769	292	86 %	9 %	13
Alpes-de-Haute-Provence	35	1,183	1,138	190	96 %	16 %	1
Alpes-Maritimes	173	6,759	6,747	1,778	100 %	26 %	85
Ardèche	57	2,016	2,318	506	115 %	25 %	1
Ardennes	70	1,739	2,578	873	148 %	50 %	39
Ariège	45	1,601	1,502	364	94 %	23 %	5
Aube	67	1,192	2,048	607	172 %	51 %	10

### DÉFINITION

Cet indicateur comptabilise les ESMS d'un territoire donné, en se basant sur le FINESS géographique, et ne considère que les ESMS en activité (« ouverts » ou « fermés temporairement »).

### RÈGLES DE GESTION

Un ESMS est considéré comme appartenant à un territoire dès lors que son adresse géographique correspond au code postal du territoire étudié.

Un ESMS est rattaché au périmètre d'une MDPH (ex : un ESMS de la métropole de Lyon (69M) est distingué d'un ESMS du Rhône (69), étant donné que nous avons 2 MDPH distinctes (MDPH Métropole de Lyon et MDPH Rhône)).

Dans ViaTrajectoire, un ESMS peut être ouvert, fermé temporairement ou fermé définitivement. Nous avons exclu les ESMS fermés définitivement mais pas ceux fermés temporairement.

### REMARQUE

Attention, un même ESMS peut avoir des antennes positionnées à différentes adresses.

Nous n'avons pas encore exploité la dimension infra-départementale, à venir dans une prochaine version. Dans ce cas, l'adresse retenue est celle associée au numéro FINESS de l'ESMS.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Nombre de places installées

Localisation	Nombre d'ESMS	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupation*	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
Ain	114	5,265	5,379	1,952	102 %	37 %	15
Aisne	120	5,387	5,915	1,390	110 %	26 %	11
Allier	69	3,211	2,769	292	86 %	9 %	13
Alpes-de-Haute-Provence	35	1,183	1,138	190	96 %	16 %	1
Alpes-Maritimes	173	6,759	6,747	1,778	100 %	26 %	85
Ardèche	57	2,016	2,318	506	115 %	25 %	1
Ardennes	70	1,739	2,578	873	148 %	50 %	39
Ariège	45	1,601	1,502	364	94 %	23 %	5
Aube	67	1,192	2,048	607	172 %	51 %	10

### DÉFINITION

Le nombre de places installées correspond à la capacité d'accueil ou d'accompagnement d'un ESMS à un instant T. Cette information est renseignée dans le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) ou directement dans ViaTrajectoire si l'ESMS n'est pas encore décrit dans le ROR ou si l'ESMS n'a pas encore réalisé la synchronisation ROR-ViaTrajectoire.

### RÈGLES DE GESTION

La description du nombre de places installées se fait au niveau de chaque unité opérationnelle d'un ESMS.

- Seules les unités ouvertes ou fermées temporairement sont comptabilisées ;
- Les unités opérationnelles qui ne sont pas rattachées à un établissement ne sont pas comptabilisées (anomalie de la description de l'offre à corriger) ;
- A contrario, les unités qui ont un nom automatique (par exemple 941\_874), ou une anomalie dans le remplissage des informations de ViaTrajectoire (0 usager accompagné ou manque de temporalité) sont prises en compte : l'anomalie devra être corrigée.

### REMARQUE

Attention dans le cas des dispositifs ITEP, certaines régions ne répartissent plus les places installées au niveau de chaque unité mais établissent une enveloppe globale pour le dispositif.

Dans ce cas, pour ce DITEP, une unité affichera la totalité des places installées et les autres unités seront à 0 : il ne s'agit pas d'une anomalie mais d'une spécificité dans la description de l'offre des dispositifs.

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Nombre d'usagers accueillis

Localisation	Nombre d'ESMS	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupation*	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
Ain	114	5,265	5,379	1,952	102 %	37 %	15
Aisne	120	5,387	5,915	1,390	110 %	26 %	11
Allier	69	3,211	2,769	292	86 %	9 %	13
Alpes-de-Haute-Provence	35	1,183	1,138	190	96 %	16 %	1
Alpes-Maritimes	173	6,759	6,747	1,778	100 %	26 %	85
Ardèche	57	2,016	2,318	506	115 %	25 %	1
Ardennes	70	1,739	2,578	873	148 %	50 %	39
Ariège	45	1,601	1,502	364	94 %	23 %	5
Aube	67	1,192	2,048	607	172 %	51 %	10

### DÉFINITION

Le nombre d'usagers accueillis correspond au nombre de notifications passées au moins à un des statuts d'entrée en ESMS.

Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

### RÈGLES DE GESTION

Les usagers sont considérés comme étant accueillis s'ils sont à l'un des statuts suivants :

- **Usagers entrés** : cette information est saisie lorsque l'ESMS démarre l'accompagnement. L'ESMS doit saisir la date d'entrée effective de la personne dans sa structure ;
- **Demande de réorientation en cours** : la personne continue à être accueillie par l'ESMS mais ce dernier a demandé une réorientation de la personne à la MDPH. Cela peut être dû notamment à l'amélioration ou à la détérioration de la situation de l'utilisateur ;
- **Période d'essai en cours** : la personne a démarré sa période d'essai en ESAT et bénéficie donc d'un accompagnement.

### REMARQUE

Un accueil signifie que l'utilisateur est accompagné par l'ESMS quelle que soit la forme de la prise en charge (internat / externat ou temporaire / permanent).

Cette information n'étant pas transmise à ViaTrajectoire, nous n'exploitons pas le fait qu'un utilisateur soit accueilli uniquement 1 jour par semaine ou bénéficie d'un accompagnement de quelques heures.



# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Nombre d'usagers en liste d'attente

Localisation	Nombre d'ESMS	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupation*	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
Ain	114	5,265	5,379	1,952	102 %	37 %	15
Aisne	120	5,387	5,915	1,390	110 %	26 %	11
Allier	69	3,211	2,769	292	86 %	9 %	13
Alpes-de-Haute-Provence	35	1,183	1,138	190	96 %	16 %	1
Alpes-Maritimes	173	6,759	6,747	1,778	100 %	26 %	85
Ardèche	57	2,016	2,318	506	115 %	25 %	1
Ardennes	70	1,739	2,578	873	148 %	50 %	39
Ariège	45	1,601	1,502	364	94 %	23 %	5
Aube	67	1,192	2,048	607	172 %	51 %	10

### DÉFINITION

Le nombre d'usagers en liste d'attente est calculé en prenant tous les usagers ayant au moins une notification parmi les trois statuts de la liste d'attente. Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

### RÈGLES DE GESTION

Les usagers en liste d'attente possèdent les statuts suivants :

- **En cours d'analyse, demande d'admission reçue** : la demande d'admission a été reçue et est en cours d'analyse par l'ESMS ;
- **Admissible** : la personne est admissible sans date d'entrée prévisionnelle ;
- **Admis** : la personne est admise avec une date d'entrée prévisionnelle.

### REMARQUE

Cet indicateur est également présent dans « Analyse de l'Offre > [Mes ESMS](#) ».

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Taux d'occupation et ratio LA/PI

Localisation	Nombre d'ESMS	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupation*	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
Ain	114	5,265	5,379	1,952	102 %	37 %	15
Aisne	120	5,387	5,915	1,390	110 %	26 %	11
Allier	69	3,211	2,769	292	86 %	9 %	13
Alpes-de-Haute-Provence	35	1,183	1,138	190	96 %	16 %	1
Alpes-Maritimes	173	6,759	6,747	1,778	100 %	26 %	85
Ardèche	57	2,016	2,318	506	115 %	25 %	1
Ardennes	70	1,739	2,578	873	148 %	50 %	39
Ariège	45	1,601	1,502	364	94 %	23 %	5
Aube	67	1,192	2,048	607	172 %	51 %	10



### REMARQUE

Le taux d'occupation et le ratio LA/PI sont des concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer aux pages [Taux d'occupation](#) et [Ratio LA/PI](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Nombre d'usagers « Amendement Creton »

Localisation	Nombre d'ESMS	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupation*	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
Ain	114	5,265	5,379	1,952	102 %	37 %	15
Aisne	120	5,387	5,915	1,390	110 %	26 %	11
Allier	69	3,211	2,769	292	86 %	9 %	13
Alpes-de-Haute-Provence	35	1,183	1,138	190	96 %	16 %	1
Alpes-Maritimes	173	6,759	6,747	1,778	100 %	26 %	85
Ardèche	57	2,016	2,318	506	115 %	25 %	1
Ardennes	70	1,739	2,578	873	148 %	50 %	39
Ariège	45	1,601	1,502	364	94 %	23 %	5
Aube	67	1,192	2,048	607	172 %	51 %	10

### DÉFINITION

Le nombre d'usagers Creton désigne le nombre d'usagers âgés de plus de 20 ans bénéficiaires de la dérogation Creton et donc du maintien en ESMS Enfants, dans l'attente d'une solution adaptée (Article 22 - Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989).

Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

### RÈGLES DE GESTION

Cet indicateur met en évidence les usagers répondant aux quatre critères suivants :

- Ayant plus de 20 ans ;
- Accueillis en ESMS Enfants ;
- Signalés dans ViaTrajectoire comme bénéficiant d'une dérogation au titre de l'amendement Creton ;
- Dont la date d'expiration de la DO n'est pas dépassée (DO active).

### REMARQUE

L'information est remontée sur la base de la saisie MDPH. Si l'information figure dans le SI MDPH et est transmise à ViaTrajectoire, elle est remontée dans le SID SDO.

Nous analysons ainsi les décisions d'orientation en ESMS enfant actives ((i.e. dont la date de fin de l'orientation n'est pas dépassée) et portant l'information « Creton »).

# Analyse de l'offre – Ratio LA / PI et Taux d'occupation

## Nombre d'usagers en liste d'attente par localisation et par statut

Localisation	En cours d'analyse / demande d'admission reçue	Admissible	Admis
▼ Auvergne-Rhône-Alpes	9,288	5,642	975
Ain	1,168	510	124
Allier	45	80	22
Ardèche	253	127	5
Cantal	74	39	34
Drôme	254	410	56
Haute-Loire	112	53	11
Haute-Savoie	868	483	57



### DÉFINITION

Ce tableau permet aux utilisateurs de disposer d'une vision régionale et départementale des différents statuts de liste d'attente. Il correspond aux sommes au niveau régional et départemental des indicateurs présentés.

Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois.

### RÈGLES DE GESTION

Cette vision permet aux utilisateurs de comparer les indicateurs de leurs territoires aux indicateurs de leur région.

Ce tableau est basé sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer à la page [Usagers en Liste d'attente](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

La répartition des usagers en liste d'attente par statut permet de mettre en perspective le ratio LA/PI. Un ratio LA/PI élevé avec une majorité d'usagers au statut « Admis » est susceptible de diminuer prochainement. A l'inverse, si la majorité des usagers est au statut « En cours d'analyse, demande d'admission reçue », il est probable que ce ratio se stabilise.

### REMARQUE

Les trois statuts présents dans ce tableau correspondent aux statuts de l'indicateur « Usagers en liste d'attente ». Dans ce tableau, un usager ayant les 3 statuts sera comptabilisé trois fois.

# Analyse de l'offre – Mes ESMS

## Tableau Mes ESMS

Numéro finesse de l'établissement	Département	Commune	ESMS / Unité	Nombre de places installées	Usagers accueillis	Usagers en liste d'attente	Taux d'occupati...	Ratio LA/PI*	Usagers "Amendement Creton"
EG_380802975	Isère	GRENOBLE	> SAVS AFIPAEIM	693	545	105	79 %	15 %	-
EG_690781240	Métropole de Lyon	Lyon	> ESAT DENIS C...	330	350	-	106 %	-	-
EG_380009688	Isère	GRENOBLE	> SESSAD AFIP...	270	170	41	63 %	15 %	-
EG_380790089	Isère	GRENOBLE	> ESAT ATELIER...	256	293	27	114 %	11 %	-
EG_380000562	Isère	GRENOBLE	> ESAT ATELIER...	250	402	16	161 %	6 %	-
EG_380782201	Isère	GRENOBLE	> ESAT ATELIER...	240	252	7	105 %	3 %	-
EG_730783420	Savoie	Chambéry	> ESAT DU NIV...	237	256	54	108 %	23 %	-
EG_380784389	Isère	GRENOBLE	> ESAT SUD-ISÈ...	234	298	7	127 %	3 %	-
EG_380790113	Isère	GRENOBLE	> ESAT ACTISE...	220	280	25	127 %	11 %	-
EG_420785347	Loire	Saint-Étienne	> ESAT DU CDAT	220	124	1	56 %	+0 %	-



### DÉFINITION

Ce tableau présente plus en détail les indicateurs de chaque ESMS du territoire, qu'il soit sous la tutelle de l'ARS ou du conseil départemental. Les usagers pris en charge par plusieurs unités d'un ESMS sont considérés comme n'occupant qu'une seule place et ne sont donc comptés qu'une seule fois au niveau du même ESMS. Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS sont bien comptés dans chacun d'entre eux.

### RÈGLES DE GESTION

Cette vision permet aux utilisateurs de voir la valeur des indicateurs clés de l'offre pour chaque ESMS et pour chaque unité de chaque ESMS.

Ce tableau est basé sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer aux pages [Nombre de places installées](#), [Usagers accueillis](#), [Usagers en Liste d'attente](#), [Taux d'occupation](#), [Ratio LA/PI](#) et [Usagers amendement Creton](#), du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

### REMARQUE

Ce tableau permet aux OG d'avoir une vision globale de l'activité des ESMS dont ils sont responsables. Il permet aux MDPH/CD et aux ARS/GRADeS d'avoir une vision globale et comparative des ESMS de leur secteur géographique.



# Analyse de la demande

# Analyse de la demande

- Vision d'ensemble – Nombre d'utilisateurs en liste d'attente..... >
- Vision d'ensemble – Nombre d'utilisateurs ne bénéficiant d'aucun accueil..... >
- Vision d'ensemble – Utilisateurs accueillis dont la DO cible n'est pas mise en œuvre..... >
- Transverse | Caractéristiques des utilisateurs..... >
- Transverse | Caractérisation ..... >
- Transverse | Priorité locale ..... >
- Transverse | Plan d'Accompagnement Global (PAG) ..... >
- Transverse | Répartition géographique par orientation cible..... >
- Utilisateurs en attente de prise en charge..... >
- Transverse | Filtres de page « Liste d'attente » ..... >
- Utilisateurs accueillis..... >
- Utilisateurs bénéficiant d'un amendement Creton..... >
- Utilisateurs sous Mesure de Protection (ASE) ..... >
- Utilisateur sans solutions..... >



# Analyse de la demande

## Introduction

### OBJECTIF :

L'analyse de la demande permet aux utilisateurs de comprendre les spécificités de la demande de leur territoire à travers un ensemble d'indicateurs de performance.

### PÉRIMÈTRE :

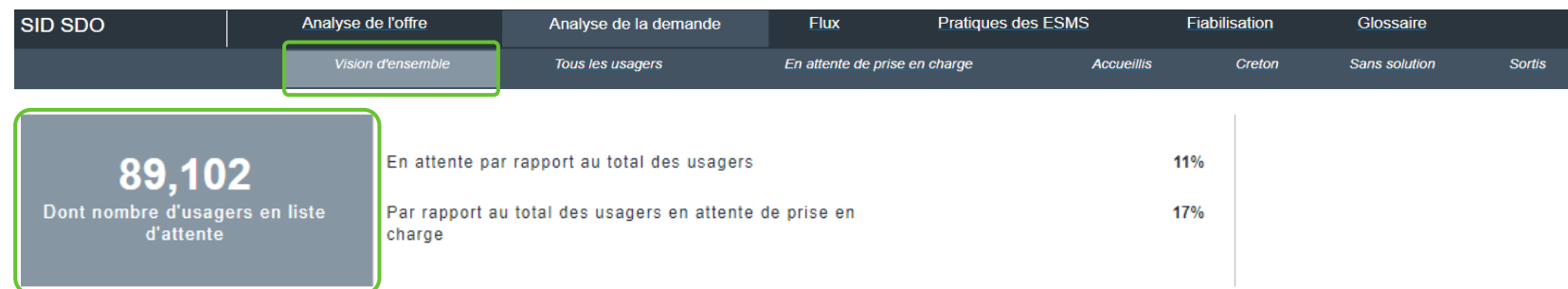
Les données de cette rubrique concernent les usagers orientés par les MDPH du territoire étudié indépendamment de l'ESMS qui les prend en charge.

Nous nous basons dans les rapports de l'analyse de la demande sur les décisions d'orientation (DO). Nous ne comptons ainsi les usagers pris en charge par plusieurs ESMS au titre d'une même DO qu'une seule fois.



# Analyse de la demande – Vision d'ensemble

## Nombre d'utilisateurs en liste d'attente



### DÉFINITION

Le nombre d'utilisateurs en liste d'attente est calculé à partir de tous les utilisateurs ayant une notification au statut « En cours d'analyse, demande d'admission reçue », « Admissible », « Admis ».

### RÈGLES DE GESTION

L'indicateur « nombre d'utilisateurs en liste d'attente » est basé sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer à la page [Utilisateurs en Liste d'attente](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues. Il est accompagné de deux ratios :

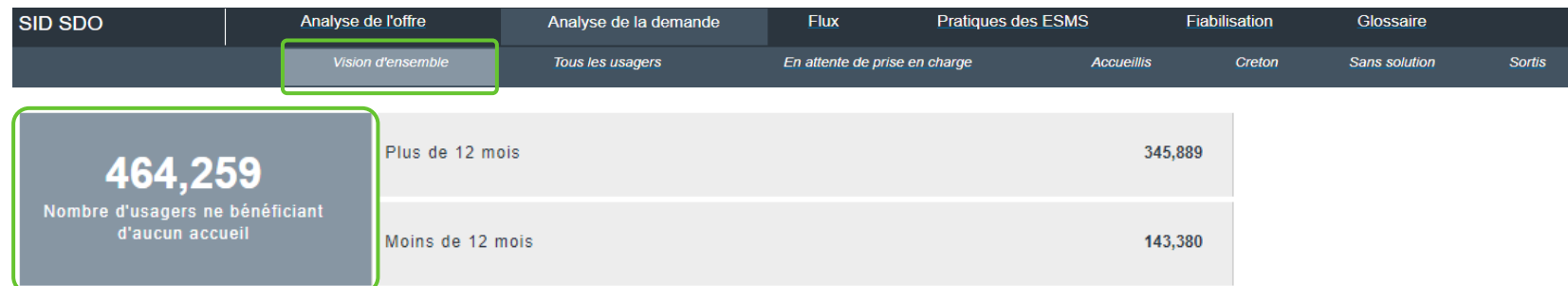
- « **En attente par rapport au total des utilisateurs** » : ceci est le rapport entre le nombre d'utilisateurs en liste d'attente et le nombre total d'utilisateurs.
- « **Par rapport au total des utilisateurs en attente de prise en charge** » : ceci est le rapport entre le nombre d'utilisateurs en liste d'attente et le Nombre d'[Utilisateurs en attente de prise en charge](#).

### REMARQUE

Un utilisateur ayant les 3 statuts « Admis ; Admissible ; En cours d'analyse, demande d'admission reçue » sera comptabilisé une fois.

# Analyse de la demande - Vision d'ensemble

## Nombre d'utilisateurs ne bénéficiant d'aucun accueil



### DÉFINITION

Le nombre d'utilisateurs ne bénéficiant d'aucun accueil est calculé à partir de tous les utilisateurs qui ne sont accueillis dans aucun établissement, c'est-à-dire ceux ayant tous les statuts de décision d'orientation suivants : « Décision non envoyée ou sans envoi actif » ; « Orienté vers au moins un ESMS » ; « Décision d'orientation lue » ; « En cours d'analyse, contact réalisé » ; « En cours d'analyse, demande d'admission reçue » ; « Période d'essai en cours » ; « Période d'essai non concluante » ; « Admission impossible proposée » ; « Admission impossible entérinée » ; « Utilisateur sorti » ; « Décision d'orientation annulée » ; « Décision d'orientation archivée » ; « Admis » ; « Admissible ».

### RÈGLES DE GESTION

Cet indicateur possède deux sous-indicateurs :

- « **Plus de 12 mois** » : cet indicateur désigne le nombre d'utilisateurs ne bénéficiant d'aucun accueil ayant une date de décision supérieure à 12 mois.
- « **Moins de 12 mois** » : cet indicateur désigne le nombre d'utilisateurs ne bénéficiant d'aucun accueil ayant une date de décision inférieure à 12 mois.

### REMARQUE

Un utilisateur ne bénéficiant d'aucun accueil pour plusieurs décisions d'orientation n'est comptabilisé qu'une seule fois.

# Analyse de la demande - Vision d'ensemble

## Usagers accueillis dont la DO cible n'est pas mise en œuvre

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire	
	Vision d'ensemble	Tous les usagers	En attente de prise en charge	Accueillis	Creton	Sans solution	Sortis

Usagers accueillis dont la DO cible n'est pas mise en œuvre	DO alternative	8,637
	Usagers en situation d'amendement Creton	2,972
	Usagers de plus de 20 ans accueillis en ESMS enfant hors creton	6,174

### DÉFINITION

L'indicateur « usagers accueillis dont la Décision d'Orientation cible n'est pas mise en œuvre » se décompose en trois sous-indicateurs relatifs aux usagers accueillis : « DO alternative », « Usagers en situation d'amendement Creton » et « Usagers de plus de 20 ans accueillis en ESMS enfant hors creton ».

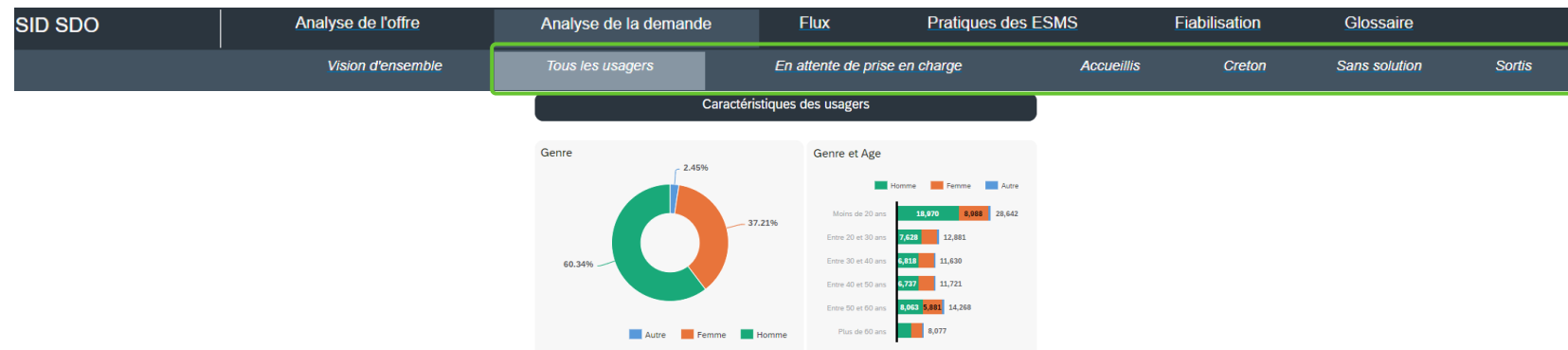
### RÈGLES DE GESTION

Ces indicateurs utilisent l'indicateur [Nombre d'usagers accueillis](#) en filtrant sur certaines caractéristiques mentionnées ci-dessous :

- « **DO alternative** » : cet indicateur désigne le nombre d'usagers accueillis ayant une qualification « Alternative ».
- « **Usagers en situation d'amendement Creton** » : cet indicateur est basé sur un concept présenté précédemment, vous pouvez vous référer à la page [Usagers amendement Creton](#), du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues. Mais contrairement à l'analyse de l'offre, les usagers creton de l'analyse de la demande qui sont pris en charge par plusieurs ESMS ne sont comptés qu'une seule fois.
- « **Usagers de plus de 20 ans accueillis en ESMS enfant hors creton** » : cet indicateur désigne le nombre d'usagers ayant 20 ans ou plus, accueillis dans un ESMS pour Enfants et qui ne bénéficient pas officiellement d'un amendement Creton.

# Analyse de la demande - Transverse

## Caractéristiques des usagers



### DÉFINITION

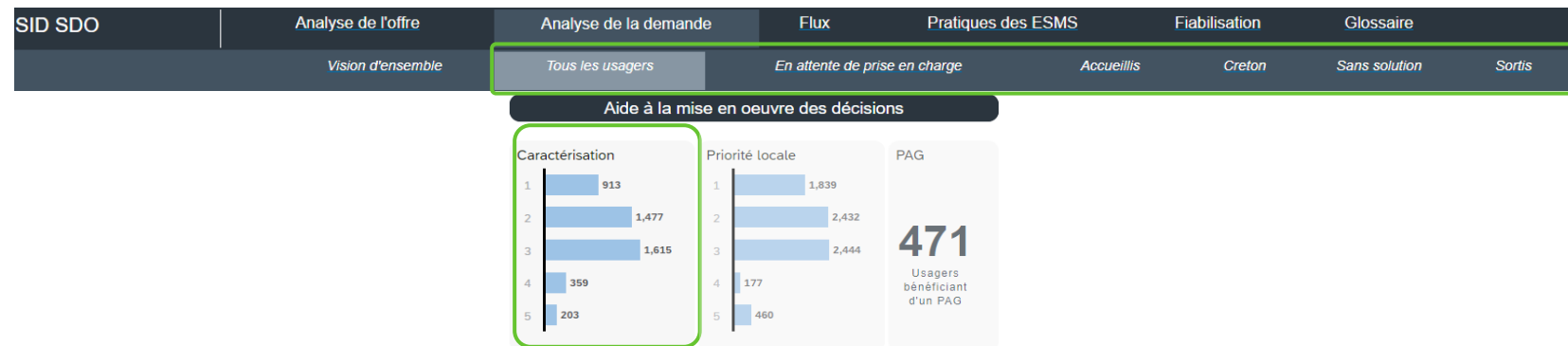
Cette visualisation est transverse à toutes les pages de l'onglet « Analyse de la demande ». Elle permet d'identifier la répartition des usagers avec différents statuts de notification par genre et par tranche d'âge tels que décrits dans ViaTrajectoire.

### RÈGLES DE GESTION

- La catégorie « Genre > Autre » correspond aux usagers dont le genre n'est pas spécifié dans ViaTrajectoire.
- Les âges sont regroupés par tranches sur la base des dates de naissance des usagers concernés

# Analyse de la demande - Transverse

## Caractérisation



### DÉFINITION

La caractérisation d'une décision d'orientation est une information facultative renseignée par la MDPH permettant à l'ESMS d'évaluer la criticité de la situation de la personne.

### RÈGLES DE GESTION

La caractérisation donne une vision partagée et harmonisée des situations des personnes en attente d'admission via une grille de codification composée de 5 codes de 1 à 5, 1 étant le niveau le plus critique et 5 le niveau le moins critique.

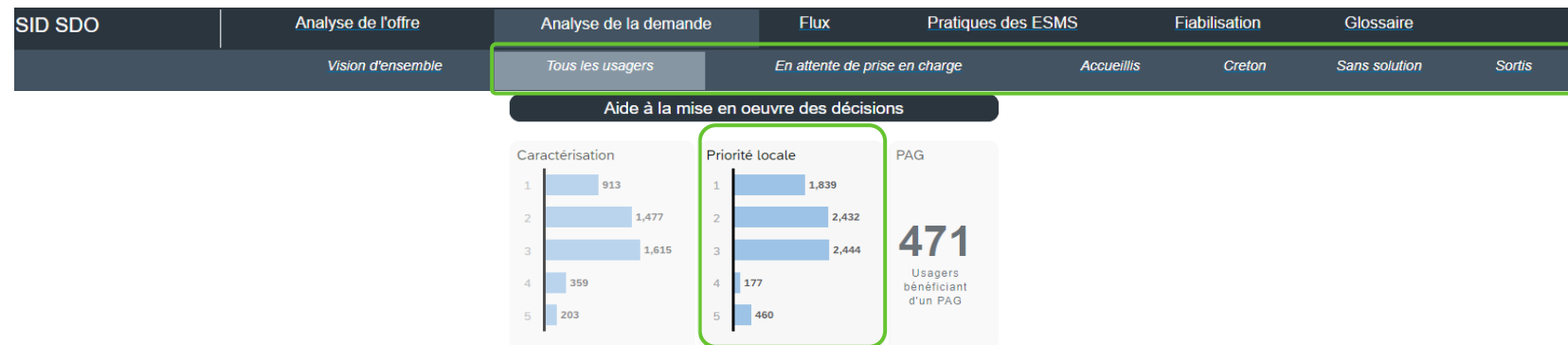
### REMARQUE

L'enjeu de la caractérisation est de favoriser le partenariat entre la MDPH et les professionnels des ESMS afin de :

- Favoriser les admissions des personnes qui en ont le plus besoin,
- Anticiper les ruptures de parcours,
- Favoriser la diversité des publics pris en charge.

# Analyse de la demande - Transverse

## Priorité locale



### DÉFINITION

La priorité locale est la première version de caractérisation (mise en place par certaines MDPH avant l'harmonisation au niveau national).

Il s'agit d'une information présente au niveau de la décision d'orientation transmise par la MDPH.

### RÈGLES DE GESTION

Les pratiques de priorisation n'étaient pas harmonisées entre les MDPH. Une grille de codification composée de 5 codes (de 1 à 5) était disponible dans ViaTrajectoire et utilisée par certaines MDPH qui associaient cependant chaque code à une criticité différente.

A titre d'exemple, 1 était le niveau le plus fort pour certaines MDPH, le plus faible pour d'autres, et certaines MDPH n'utilisaient que 3 niveaux et non pas 5.

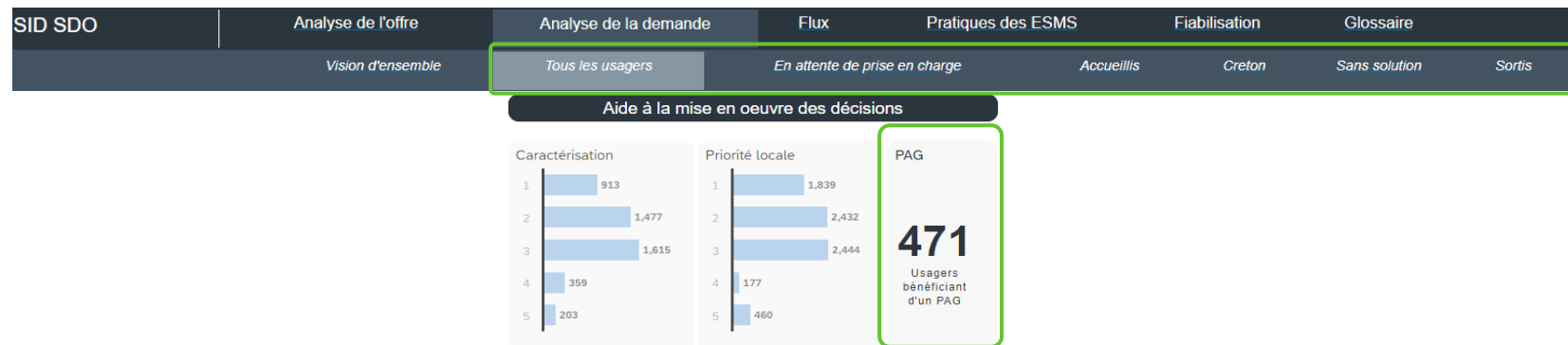
### REMARQUE

Avec l'harmonisation des pratiques ces éléments sont amenés à disparaître et ne figurent que de manière transitoire.

A terme, l'indicateur "caractérisation" remplacera l'indicateur "priorité locale".

# Analyse de la demande - Transverse

## Plan d'Accompagnement Global (PAG)



### DÉFINITION

Le plan d'accompagnement global concerne les usagers qui se retrouvent sans solution d'accompagnement ou dont la prise en charge n'est plus adaptée à leurs besoins. Le PAG peut alors être élaboré en accord avec l'utilisateur ou de son représentant légal pour mobiliser des interventions à court terme pour soutenir l'équipe en charge de son accompagnement, pour prévoir des dérogations éventuelles, pour sécuriser le maintien d'un accompagnement ou d'un lien avec la personne, l'implication des partenaires ou une transition progressive vers un autre accompagnement, enfin pour partager collectivement l'ensemble du projet.

### RÈGLES DE GESTION

Le **PAG (Plan d'Accompagnement Global)** est tracé par les MDPH dans leur SI MDPH. Cette information est renseignée au niveau de la décision d'orientation et transmise à ViaTrajectoire. Il est ainsi possible d'identifier les usagers disposant d'au moins une décision d'orientation dont la mise en œuvre est soutenue par un « Plan d'Accompagnement Global » (PAG).

Cet indicateur regroupe les usagers bénéficiant d'au moins une décision d'orientation :

- Quelle que soit sa qualification (cible ou alternative)
- Dont l'attribut « PAG » est renseigné.

# Analyse de la demande - Transverse

## Répartition géographique par orientation cible



### DÉFINITION

Cette visualisation est transverse à toutes les pages de l'onglet « Analyse de la demande ». Elle permet d'identifier la répartition des usagers par type de public (enfants, adultes, pro, autres) et par leur localisation géographique .

### RÈGLES DE GESTION

Un usager est comptabilisé autant de fois qu'il a d'orientations actives.

### REMARQUE

Il est possible de visualiser la répartition régionale, départementale ou par type de droit et prestation de chaque type de public grâce à une fonctionnalité de pliage et de dépliage, cf. le [Guide utilisateurs](#), page « Interagir avec une carte de chaleur ».

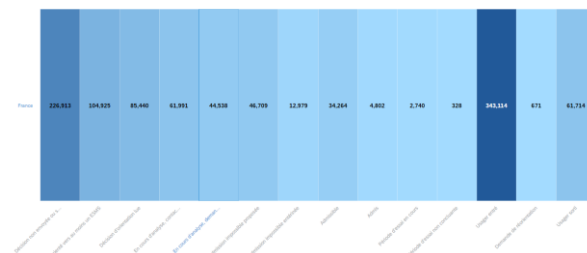


# Analyse de la demande - Transverse

## Répartition géographique par statut de la décision d'orientation

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire
	Vision d'ensemble	Tous les usagers	En attente de prise en charge	Accueillis	Creton	Sans solution
						Sortis

Répartition géographique des usagers par statut de leurs décisions d'orientation



Répartition géographique des usagers par statut de leurs décisions d'orientation

Statut	France	Bourgogne-Franche-Comté	Bretagne	Centre-Val de Loire	Grand Est	Île-de-France	Normandie	Occitanie	Pays de la Loire	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hauts-de-France	Nouvelle-Aquitaine	Occitania	Pays de la Loire
En attente de prise en charge	10,000	4,000	10,000	11,700	4,000	1,700	6,000	4,000	400	310	30	14,000	40	4,000
Accueillis	2,000	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000	11,000	12,000	13,000	14,000	15,000
Creton	3,000	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000	11,000	12,000	13,000	14,000	15,000	16,000
Sans solution	4,000	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000	11,000	12,000	13,000	14,000	15,000	16,000	17,000
Sortis	5,000	6,000	7,000	8,000	9,000	10,000	11,000	12,000	13,000	14,000	15,000	16,000	17,000	18,000

### DÉFINITION

Cette visualisation est transverse à toutes les pages de l'onglet « Analyse de la demande ». Elle permet d'identifier la répartition des usagers par leur localisation géographique et le statut de leurs décisions d'orientation.

### RÈGLES DE GESTION

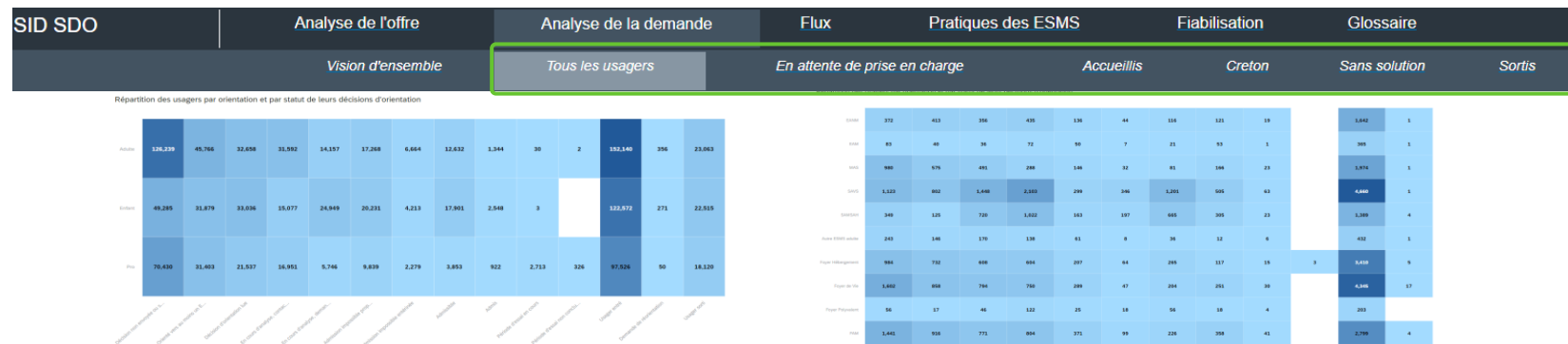
Un usager ayant plusieurs décisions d'orientation actives à des statuts différents sera comptabilisé une fois dans chacun de ces statuts. Par ailleurs, un usager ayant plusieurs décisions d'orientations actives au même statut sera comptabilisé autant de fois dans ce statut.

### REMARQUE

Il est possible de visualiser la répartition régionale et départementale de chaque type de décision d'orientation grâce à une fonctionnalité de pliage et de dépliage, cf. le [Guide utilisateurs](#), page « Interagir avec une carte de chaleur ».

# Analyse de la demande - Transverse

## Répartition géographique par orientation et par statut



### DÉFINITION

Cette visualisation est transverse à toutes les pages de l'onglet « Analyse de la demande ». Elle permet d'identifier la répartition des usagers par public et par statut de leurs décisions d'orientation.

### RÈGLES DE GESTION

Un usager ayant plusieurs décisions d'orientation actives à des statuts différents ou pour une orientation différente sera comptabilisé autant de fois dans chacun de ces statuts et dans chacune de ces orientations.

### REMARQUE

Il est possible de visualiser la répartition des statuts de décisions d'orientation par type d'ESMS grâce à une fonctionnalité de pliage et de dépliage, cf. le [Guide utilisateurs](#), page « Interagir avec une carte de chaleur ».

# Analyse de la demande – En attente de prise en charge

## Usagers en attente de prise en charge

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire	
	<i>Vision d'ensemble</i>	<i>Tous les usagers</i>	<i>En attente de prise en charge</i>	<i>Accueillis</i>	<i>Creton</i>	<i>Sans solution</i>	<i>Sortis</i>



### DÉFINITION

Cet onglet regroupe tous les usagers ayant au moins une décision d'orientation, mais n'étant accueillis dans aucun ESMS dans ViaTrajectoire.

### RÈGLES DE GESTION

Le nombre d'**usagers en attente de prise en charge** correspond au nombre d'usagers dont la décision d'orientation porte l'une des mentions suivantes :

- Décision non envoyée ou sans envoi actif ;
- Orienté vers au moins un ESMS ;
- Décision d'orientation lue ;
- En cours d'analyse, contact réalisé ;
- En cours d'analyse, demande d'admission reçue ;
- Admission impossible proposée ;
- Admission impossible entérinée ;
- Admissible ;
- Admis.

# Analyse de la demande – En attente de prise en charge

## Filtres de page liste d'attente

The screenshot displays a web application interface with a navigation bar at the top. The navigation bar includes tabs for 'SID SDO', 'Analyse de l'offre', 'Analyse de la demande', 'Flux', 'Pratiques des ESMS', 'Fiabilisation', and 'Glossaire'. Under 'Analyse de la demande', there are sub-tabs: 'Vision d'ensemble', 'Tous les usagers', 'En attente de prise en charge' (highlighted with a green box), 'Accueillis', 'Creton', 'Sans solution', and 'Sortis'. Below the navigation bar, there is a 'Filtres' section with a search bar and a list of filters: 'Usagers en liste d'attente', 'Autres usagers en attente de prise en charge', 'All', 'IME', 'IEM', 'Institut Deficients Auditifs', 'Institut Deficients Visuels', 'EEAP', 'ITEP', and 'MTEP'. To the right of the filters, there is a large grey box displaying '565,939' and 'Nombre d'usagers'. A green arrow points from the 'Filtres' section down to the 'REMARQUE' section.

### REMARQUE

Dans la page usagers « En attente de prise en charge », il est possible d'appliquer des filtres spécifiques pour cibler les usagers en liste d'attente (statuts : En cours d'analyse, demande d'admission reçue ; Admissible ; Admis). Ces usagers étant dans un stade plus avancé de leur recherche d'accompagnement.

# Analyse de la demande – Usagers accueillis

## Usagers accueillis

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire	
	<i>Vision d'ensemble</i>	<i>Tous les usagers</i>	<i>En attente de prise en charge</i>	Accueillis	<i>Creton</i>	<i>Sans solution</i>	<i>Sortis</i>



### REMARQUE

Cette page est basée sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer à la page [Usagers accueillis](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

**N.B.** Les chiffres affichés pour ce même indicateur dans les onglets « Analyse de l'offre » et « Analyse de la demande » ne sont pas les mêmes à cause du périmètre d'étude différent. Pour rappel :

- L'onglet « Analyse de l'offre » prend en compte tous les usagers pris en charge par un ESMS du territoire étudié quel que soit la MDPH à l'origine de l'orientation. Nous nous basons dans cet onglet sur les notifications envoyées aux ESMS dans ViaTrajectoire. Ainsi, les usagers accueillis par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois ;
- L'onglet « Analyse de la demande » prend en compte tous les usagers orientés par la MDPH du territoire étudié quel que soit l'ESMS qui le prend en charge. Nous nous basons dans cet onglet sur les décisions d'orientation (DO). Nous ne comptons ainsi les usagers accueillis par plusieurs ESMS au titre d'une même DO qu'une seule fois.

# Analyse de la demande - Creton

## Usagers bénéficiant d'un amendement Creton

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire	
	<i>Vision d'ensemble</i>	<i>Tous les usagers</i>	<i>En attente de prise en charge</i>	<i>Accueillis</i>	<b>Creton</b>	<i>Sans solution</i>	<i>Sortis</i>



### REMARQUE

Cette page est basée sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer à la page [Usagers amendement Creton](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

**N.B.** Les chiffres affichés pour ce même indicateur dans les onglets « Analyse de l'offre » et « Analyse de la demande » ne sont pas les mêmes à cause du périmètre d'étude différent. Pour rappel :

- L'onglet « Analyse de l'offre » prend en compte tous les usagers pris en charge par un ESMS du territoire étudié quel que soit la MDPH à l'origine de l'orientation. Nous nous basons dans cet onglet sur les notifications envoyées aux ESMS dans ViaTrajectoire. Ainsi, les usagers Creton pris en charge par plusieurs ESMS sont considérés comme occupant plusieurs places et sont donc comptés plusieurs fois ;
- L'onglet « Analyse de la demande » prend en compte tous les usagers orientés par la MDPH du territoire étudié quel que soit l'ESMS qui le prend en charge. Nous nous basons dans cet onglet sur les décisions d'orientation (DO). Nous ne comptons ainsi les usagers Creton pris en charge dans plusieurs ESMS au titre d'une même DO qu'une seule fois.

# Analyse de la demande - ASE

## Usagers sous Mesure de Protection

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire		
	Vision d'ensemble	Tous les usagers	En attente de prise en charge	Accueillis	Creton	ASE	Sans solution	Sortis



### DÉFINITION

Dans cet onglet sont analysés tous les usagers bénéficiant d'une mesure de protection, en particulier les usagers bénéficiant d'un accompagnement par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Cet onglet est visible uniquement pour les profils MDPH et CD.

### RÈGLES DE GESTION

Cet indicateur prend en compte les décisions porteuses d'une mesure de protection transmises depuis la mise en place du SI MDPH harmonisé (cf. liste ci-dessous). Selon les territoires, les mesures de protection saisies ne sont pas toujours clôturées une fois arrivées à échéance.

- Tutelle
- Curatelle renforcée
- Curatelle
- Sauvegarde de justice
- Délégation partielle de l'autorité parentale à l'ASE
- Délégation totale de l'autorité parentale à l'ASE
- MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée)
- Délégation totale de l'autorité parentale à un établissement agréé
- Délégation totale de l'autorité parentale à une tierce personne
- Délégation partielle de l'autorité parentale à une tierce personne
- MAJ (Mesure d'Accompagnement Judiciaire).

# Analyse de la demande – Accueillis, Creton, ASE

## Filtres de page Qualification

The screenshot displays a navigation menu with tabs: SID SDO, Analyse de l'offre, Analyse de la demande, Flux, Pratiques des ESMS, Fiabilisation, and Glossaire. Below these are sub-tabs: Vision d'ensemble, Tous les usagers, En attente de prise en charge, Accueillis (highlighted), Creton, ASE, Sans solution, and Sortis. A 'Filtres' panel on the left includes a search bar and a list of categories with checkboxes: Tout, IME, SEM, Institut Déficieux Visuels, Institut Déficieux Auditifs, EEAP, ITEP, and DITEP. The 'Qualification (2)' filter is highlighted. The main content area shows a card with '43,449 Nombre d'usagers' and a 'Répartition des usages' section. A dropdown menu on the right shows 'Qualification (2)' with 'ALTERNATIVE' and 'CIBLE' checked.

### DÉFINITION

Comme préconisé par le rapport Piveteau « Zéro sans solution », les MDPH précisent dans la décision si l'orientation est idéale pour l'utilisateur (« orientation cible ») ou s'il s'agit d'une alternative dans l'attente de pouvoir mettre en œuvre la solution cible.

Ces deux notions (cible / alternative) sont utilisées pour la qualification d'une décision.

### RÈGLES DE GESTION

- **Une décision est dite "cible"** lorsqu'elle est basée uniquement sur les attentes et les besoins évalués de la personne et considérée par l'équipe pluridisciplinaire ou la CDAPH comme la réponse la plus adaptée aux attentes et aux besoins de l'utilisateur, sans prendre en compte la réalité de l'offre disponible (appelée aussi orientation hors contrainte de l'offre, théorique ou idéale).
- **Une décision est dite "alternative"** lorsqu'elle est partiellement adaptée au regard des attentes et des besoins évalués de la personne, mais qu'elle prend en compte la réalité de l'offre disponible et a ainsi plus de chance d'être mise en œuvre rapidement par l'utilisateur (appelée aussi "par défaut").



# Analyse de la demande - ASE

## Filtres de page Mesure de protection



The screenshot shows a navigation menu with the following items: SID SDO, Analyse de l'offre, Analyse de la demande, Flux, Pratiques des ESMS, Fiabilisation, and Glossaire. Below these are sub-items: Vision d'ensemble, Tous les usagers, En attente de prise en charge, Accueillis, Creton, ASE (highlighted with a green box), Sans solution, and Sortis. A 'Filtres' dropdown menu is open, showing the following options:

- ASE
- Autres mesures de protection
- Age
  - All
  - Moins de 6 ans
  - 6 à 10 ans
  - 11 à 15 ans
  - 16 à 17 ans
  - 18 ans et plus



### REMARQUE

Il est possible, en utilisant les filtres, de zoomer sur les protections ASE en particulier, ou sur les usagers d'une ou de plusieurs tranches d'âge données.

# Analyse de la demande – Accueillis, Creton, ASE

## Autres filtres de page

The screenshot displays a web application interface with a navigation bar at the top. The navigation bar includes tabs for 'SID SDO', 'Analyse de l'offre', 'Analyse de la demande', 'Flux', 'Pratiques des ESMS', 'Fiabilisation', and 'Glossaire'. Under 'Analyse de la demande', there are sub-tabs: 'Vision d'ensemble', 'Tous les usagers', and 'En attente de prise en charge'. The 'Pratiques des ESMS' section has three sub-tabs: 'Accueillis', 'Creton', and 'ASE', which are highlighted with a green box. Below the navigation bar, there is a 'Filtres' section on the left with a search bar and a list of checkboxes: 'Tout', 'IME', 'IEM', 'Institut Déficients Visuels', 'Institut Déficients Auditifs', 'EEAP', 'ITEP', and 'DITEP'. A central card displays '43,449 Nombre d'usagers'. To the right, a 'Répartition des usages' section shows a bar chart and a 'Répart' dropdown menu. A large green arrow points from the 'Accueillis', 'Creton', and 'ASE' tabs down to a yellow box containing a note.

### REMARQUE

Il est possible, en utilisant les filtres, de zoomer sur les usagers bénéficiant d'une prise en charge partagée (orientation mise en œuvre par 2 ESMS différents a minima) ou sur les usagers accueillis dans un ESMS mais toujours en liste d'attente pour intégrer un autre ESMS.

# Analyse de la demande – Sans solution

## Usagers sans solution

SID SDO	Analyse de l'offre	Analyse de la demande	Flux	Pratiques des ESMS	Fiabilisation	Glossaire	
	<i>Vision d'ensemble</i>	<i>Tous les usagers</i>	<i>En attente de prise en charge</i>	<i>Accueillis</i>	<i>Creton</i>	<b>Sans solution</b>	<i>Sortis</i>



### DÉFINITION

Un usager sans solution est un Usager en attente de prise en charge (c'est-à-dire ne bénéficiant d'aucun accueil) depuis plus de 12 mois (ce délai est calculé à partir de la date de décision CDAPH).

### RÈGLES DE GESTION

Un usager accueilli dans un ESMS au titre d'une décision cible ou alternative et en attente de prise en charge ou sorti sur une autre décision (cible ou alternative) ne sera pas comptabilisé ici.

Nous considérons comme étant sans solution les usagers ne bénéficiant d'aucun accueil depuis plus de 12 mois. Ce délai a été fixé pour ne pas considérer comme « sans solution » une personne qui démarrerait ses recherches : une période de transition est en effet nécessaire entre la réception de la décision et sa mise en œuvre pour trouver un ESMS, prendre contact et mettre en œuvre réellement l'accompagnement.



# Flux

- Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH.....>
- Nombre total d'accueils / Usagers accueillis orientés par une autre MDPH.....>
- Part d'usagers accueillis orientés par une autre MDPH.....>
- Nombre total d'usagers en liste d'attente / Usagers en LA orientés par une autre MDPH.....>
- Part d'usagers en liste d'attente orientés par une autre MDPH.....>
- Mes usagers pris en charge par d'autre territoires.....>
- Nombre total d'accueils / Accueillis dans un autre département.....>
- Taux d'accueil hors département.....>
- Nombre total d'usagers en liste d'attente / En liste d'attente dans un autre département.....>
- Taux d'accueils hors département.....>

### OBJECTIF :

Le flux permet aux utilisateurs de comprendre le déplacement des usagers dans les différents territoires à travers un ensemble d'indicateurs de performance.

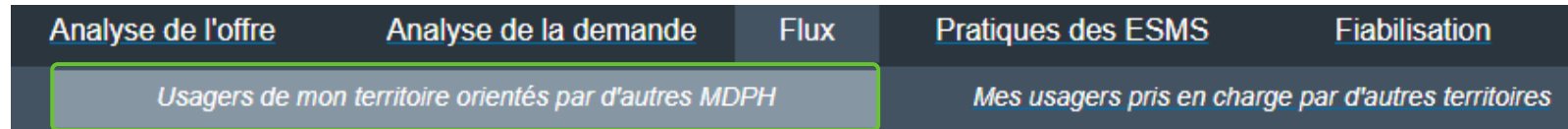
### PÉRIMÈTRE :

Les données de cet onglet présentent 2 visions :

- Les usagers orientés par les MDPH du territoire étudié et accompagnés par des ESMS en dehors de ce territoire ;
- Les usagers orientés par des MDPH en dehors du territoire étudié et accompagnés par des ESMS du territoire étudié.

# Flux

## Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH



### DÉFINITION

Cet onglet permet d'avoir une vision des usagers pris en charge par un ESMS de mon périmètre géographique (i.e. département pour un profil MDPH/CD, ou région pour un profil ARS/GARDeS) et orientés par une MDPH qui n'est pas celle du territoire de l'ESMS.

### RÈGLES DE GESTION

Nous identifions dans cette page tous les usagers avec une décision active et une notification adressée à un ESMS dont l'adresse géographique est située dans le périmètre analysé. Les indicateurs de cette page ne prennent en compte que les statuts :

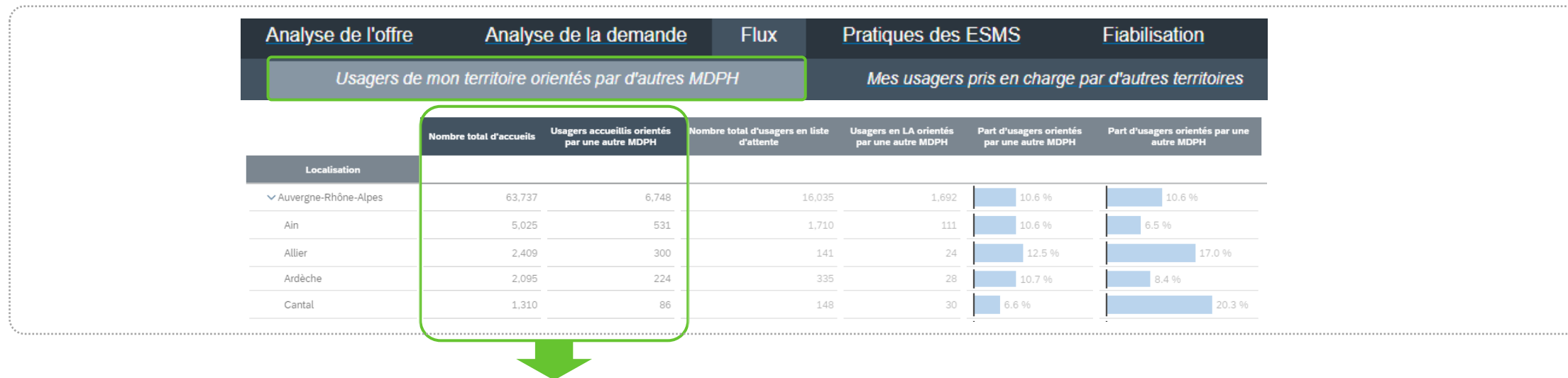
- « **Accueil** » : entré / demande de réorientation / période d'essai en cours ;
- « **Liste d'attente** » : en cours d'analyse, demande d'admission reçue / admissible / admis.

### REMARQUE

Dans la page « Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH » nous comptabilisons un usager pris en charge dans 2 ESMS 2 fois, une fois dans chaque ESMS.

# Flux - Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH

Nombre total d'accueils / Usagers accueillis orientés par une autre MDPH



## DÉFINITION

Le nombre total d'accueils correspond aux usagers pris en charge par des ESMS du territoire étudié indépendamment de la MDPH à l'origine de l'orientation (ce qui correspond aux Usagers accueillis de l'onglet « Analyse de l'offre »).

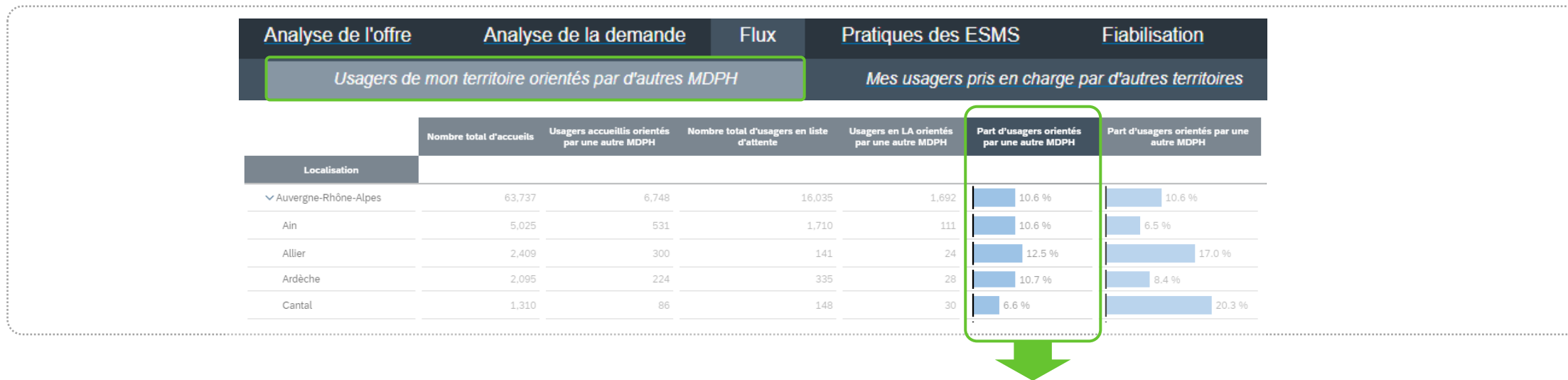
## RÈGLES DE GESTION

- L'indicateur « Usagers accueillis orientés par une autre MDPH » correspond aux usagers accueillis dans un ESMS du territoire étudié et orientés par une autre MDPH (en dehors du territoire étudié).
- Cet indicateur est calculé à partir de l'indicateur global « Nombre total d'accueillis » en filtrant sur les MDPH en dehors du territoire étudié.



# Flux - Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH

Part d'usagers accueillis orientés par une autre MDPH



## DÉFINITION

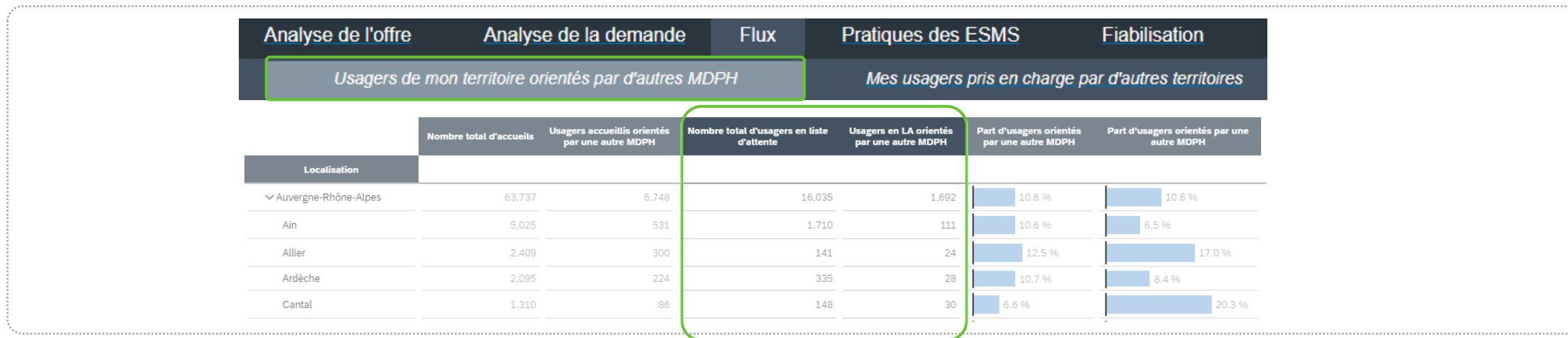
La « part d'usagers accueillis orientés par une autre MDPH » est le rapport entre l'indicateur « Usagers accueillis orientés par une autre MDPH » et le « Nombre total d'accueils ».

## RÈGLES DE GESTION

Le ratio « part d'usagers accueillis orientés par une autre MDPH » permet d'avoir une meilleure représentation du volume des usagers accueillis orientés par une autre MDPH en le rapportant au nombre total d'usagers accueillis dans le territoire. Un ratio élevé correspond à une offre répondant en grande partie à un besoin externe au territoire étudié. Cela veut dire que les ESMS du territoire étudié accueillent un grand nombre d'usagers externes au territoire par rapport aux usagers du territoire.

# Flux - Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH

Nombre total d'usagers en liste d'attente / Usagers en LA orientés par une autre MDPH



## DÉFINITION

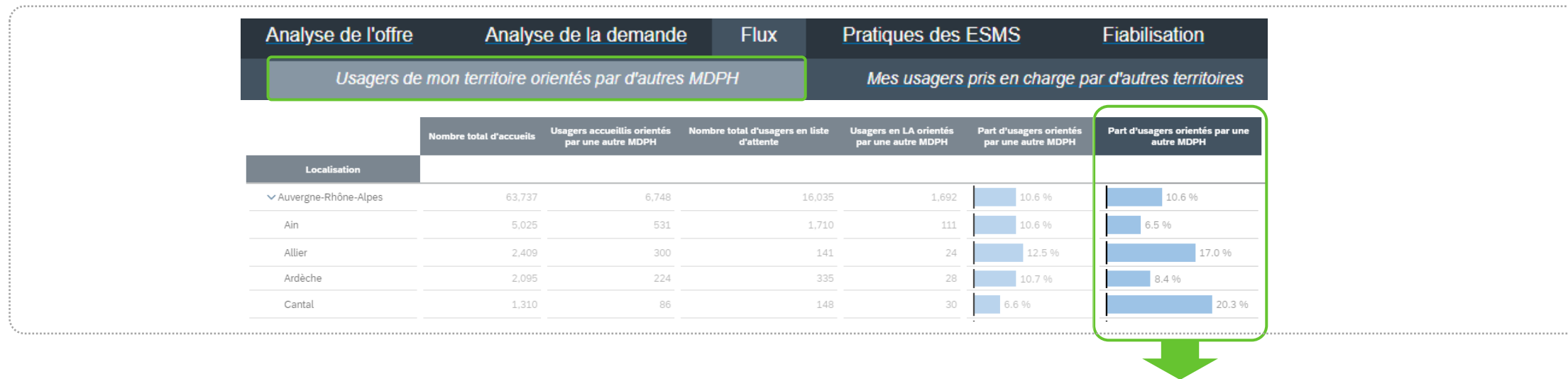
Le nombre total d'usagers en liste d'attente correspond aux usagers en liste d'attente dans des ESMS du territoire étudié indépendamment de la MDPH à l'origine de l'orientation (ce qui correspond aux [Usagers en liste d'attente](#) de l'onglet « Analyse de l'offre »).

## RÈGLES DE GESTION

- L'indicateur « Usagers en LA orientés par une autre MDPH » correspond aux usagers en liste d'attente d'un ESMS du territoire étudié et orientés par une autre MDPH (en dehors du territoire étudié).
- Cet indicateur est calculé à partir de l'indicateur global « Nombre total d'usagers en liste d'attente » en filtrant sur les MDPH en dehors du territoire étudié.

# Flux - Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH

Part d'usagers en liste d'attente orientés par une autre MDPH



## DÉFINITION

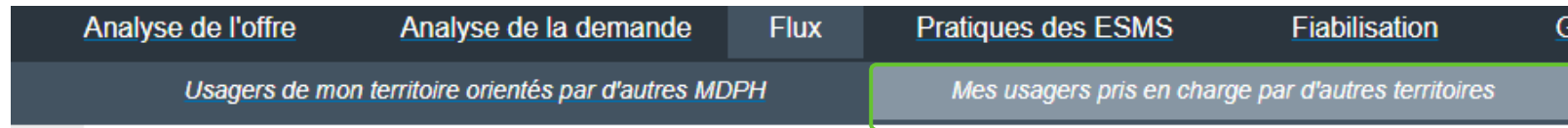
La « part d'usagers en liste d'attente orientés par une autre MDPH » est le rapport entre l'indicateur « Usagers en LA orientés par une autre MDPH » et le « Nombre total d'usagers en liste d'attente ».

## RÈGLES DE GESTION

Le ratio « part d'usagers en LA orientés par une autre MDPH » permet d'avoir une meilleure représentation du volume des usagers en liste d'attente orientés par une autre MDPH en le rapportant au nombre total d'usagers en liste d'attente d'un ESMS du territoire. Un ratio élevé correspond à une offre répondant en grande partie à un besoin externe au territoire étudié. Cela veut dire que les ESMS du territoire étudié mettent un grand nombre d'usagers externes au territoire en liste d'attente par rapport aux usagers du territoire.

# Flux

## Mes usagers pris en charge par d'autres territoires



### DÉFINITION

A l'inverse de la page « Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH », cette page porte sur les usagers orientés par une MDPH du territoire étudié (région ou département), qui sont pris en charge par un ESMS d'un autre territoire.

### RÈGLES DE GESTION

Nous identifions dans cette page tous les usagers avec une décision active et une notification adressée à un ESMS dont l'adresse géographique est située en dehors du périmètre analysé. Les indicateurs de cette page ne prennent en compte que les statuts :

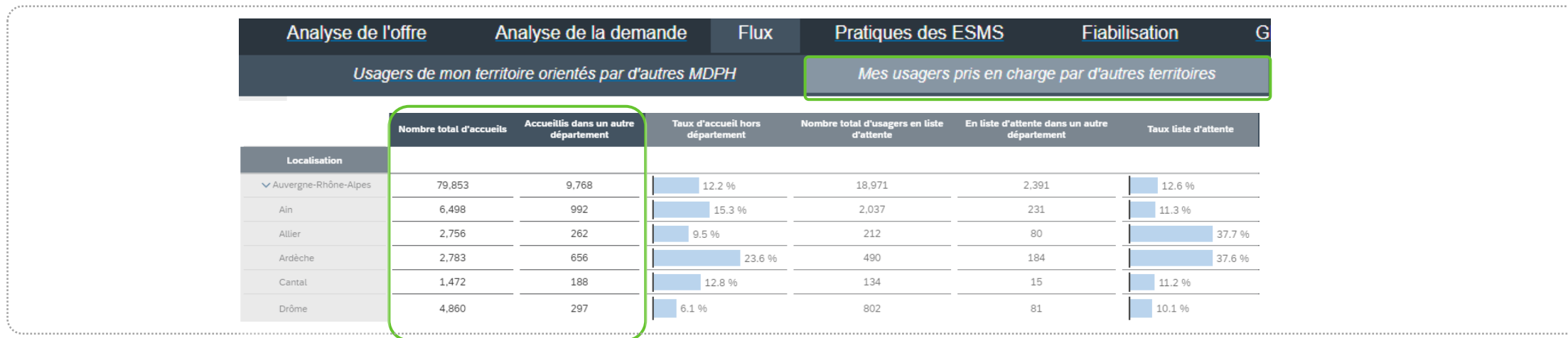
- « **Accueil** » : entré / demande de réorientation / période d'essai en cours ;
- « **Liste d'attente** » : en cours d'analyse, demande d'admission reçue / admissible / admis.

### REMARQUE

Les usagers pris en charge par plusieurs ESMS au titre d'une même DO ne sont comptabilisés qu'une seule fois.

# Flux - Mes usagers pris en charge par d'autres territoires

Nombre total d'accueils / Accueillis dans un autre département



## DÉFINITION

Le nombre total d'accueils correspond aux usagers orientés par une MDPH du territoire étudié indépendamment de l'ESMS qui le prend en charge (ce qui correspond aux [Usagers accueillis](#) de l'onglet « Analyse de la demande »).

## RÈGLES DE GESTION

- L'indicateur « Accueillis dans un autre département » correspond aux usagers orientés par une MDPH de mon territoire et accueillis dans un ESMS en dehors du territoire étudié.
- Cet indicateur est calculé à partir de l'indicateur global « Nombre total d'accueillis » en filtrant sur les ESMS en dehors du territoire étudié.

# Flux - Mes usagers pris en charge par d'autres territoires

## Taux d'accueil hors département

Analyse de l'offre		Analyse de la demande		Flux	Pratiques des ESMS		Fiabilisation		G
Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH				Mes usagers pris en charge par d'autres territoires					
Localisation	Nombre total d'accueils	Accueillis dans un autre département	Taux d'accueil hors département	Nombre total d'usagers en liste d'attente	En liste d'attente dans un autre département	Taux liste d'attente			
▼ Auvergne-Rhône-Alpes	79,853	9,768	12.2 %	18,971	2,391	12.6 %			
Ain	6,498	992	15.3 %	2,037	231	11.3 %			
Allier	2,756	262	9.5 %	212	80	37.7 %			
Ardèche	2,783	656	23.6 %	490	184	37.6 %			
Cantal	1,472	188	12.8 %	134	15	11.2 %			
Drôme	4,860	297	6.1 %	802	81	10.1 %			

### DÉFINITION

Le « taux d'accueil hors département » désigne le rapport entre l'indicateur « Accueillis dans un autre département » et le « Nombre total d'accueils ».

### RÈGLES DE GESTION

Le ratio « Taux d'accueil hors département » permet d'avoir une meilleure représentation du volume des usagers orientés par une MDPH de mon territoire accueillis dans un autre département en le rapportant au nombre total des usagers accueillis orientés par ma MDPH. Un ratio élevé correspond à une demande comblée en grande partie par des ESMS externes au territoire étudié. Cela veut dire que l'offre du territoire étudié ne satisfait pas les besoins et que les usagers du territoire étudié sont plus pris en charge en dehors de leur territoire.

# Flux - Mes usagers pris en charge par d'autres territoires

Nombre total d'usagers en liste d'attente / En liste d'attente dans un autre département

Analyse de l'offre		Analyse de la demande		Flux	Pratiques des ESMS		Fiabilisation	G
Usagers de mon territoire orientés par d'autres MDPH				Mes usagers pris en charge par d'autres territoires				
Localisation	Nombre total d'accueils	Accueillis dans un autre département	Taux d'accueil hors département	Nombre total d'usagers en liste d'attente	En liste d'attente dans un autre département	Taux liste d'attente		
▼ Auvergne-Rhône-Alpes	79,853	9,768	12.2 %	18,971	2,391	12.6 %		
Ain	6,498	992	15.3 %	2,037	231	11.3 %		
Allier	2,756	262	9.5 %	212	80	37.7 %		
Ardèche	2,783	656	23.6 %	490	184	37.6 %		
Cantal	1,472	188	12.8 %	134	15	11.2 %		
Drôme	4,860	297	6.1 %	802	81	10.1 %		

## DÉFINITION

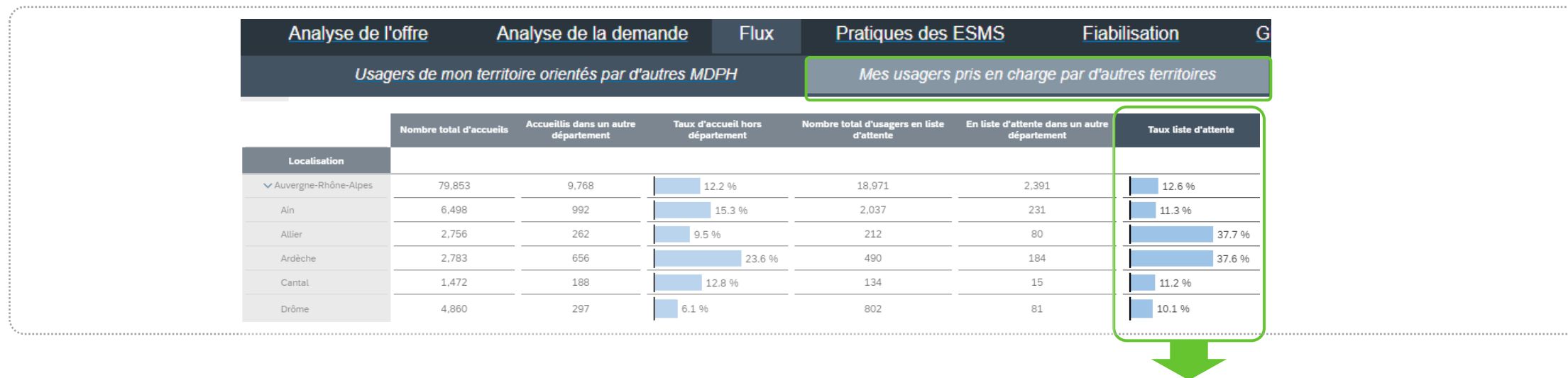
Le nombre total d'usagers en liste d'attente correspond aux usagers orientés par une MDPH du territoire étudié indépendamment de l'ESMS qui le prend en charge (ce qui correspond aux [Usagers en liste d'attente](#) de l'onglet « Analyse de la demande »).

## RÈGLES DE GESTION

- L'indicateur « En liste d'attente dans un autre département » correspond aux usagers orientés par une MDPH de mon territoire et inscrits en liste d'attente d'un ESMS en dehors du territoire étudié.
- Cet indicateur est calculé à partir de l'indicateur global « Nombre total d'accueillis » en filtrant sur les ESMS en dehors du territoire étudié.

# Flux - Mes usagers pris en charge par d'autres territoires

## Taux d'accueils hors département



### DÉFINITION

Le taux d'accueil hors département désigne le rapport entre l'indicateur « En liste d'attente dans un autre département » et le « Nombre total d'usagers en liste d'attente ».

### RÈGLES DE GESTION

Le ratio « Taux liste d'attente » permet d'avoir une meilleure représentation du volume des usagers orientés par une MDPH de mon territoire inscrits en liste d'attente dans un autre département en le rapportant au nombre total des usagers en liste d'attente orientés par ma MDPH. Un ratio élevé correspond à une demande comblée en grande partie par des ESMS externes au territoire étudié. Cela veut dire que l'offre du territoire étudié ne satisfait pas les besoins et que les usagers du territoire étudié sont plus pris en charge en dehors de leur territoire.





# Pratique des ESMS

- Caractérisation et Priorité locale.....>
- Top 5 des ESMS qui accueillent le plus de CRETON.....>
- Transverse.....>
- Filtre de page – Choix d'ESMS.....>



# Pratique des ESMS

## Introduction

### OBJECTIF :

La page pratique des ESMS permet aux utilisateurs de suivre certains indicateurs sur les usagers et toutes les données d'un ESMS donné à travers un ensemble d'indicateurs de performance.

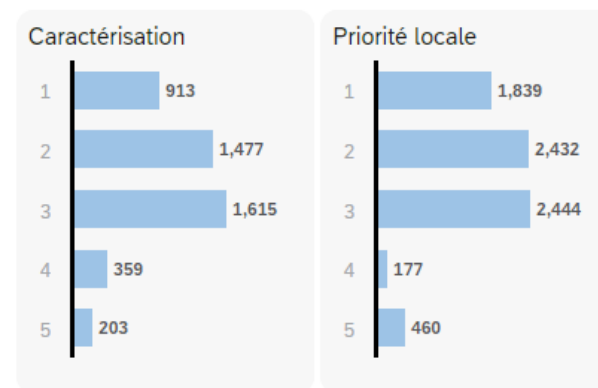
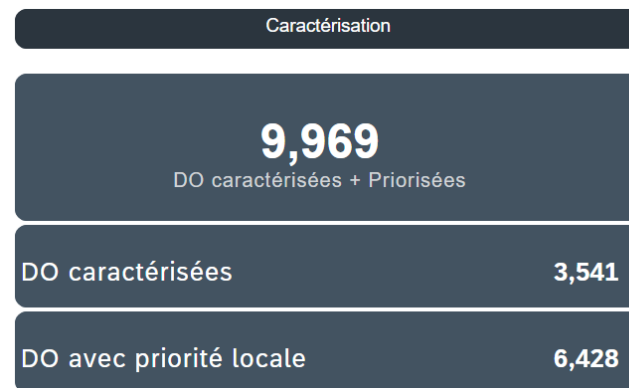
### PÉRIMÈTRE :

Les données de cet onglet présentent 2 visions :

- Une vision d'ensemble
- Zoom sur les pratiques de chaque ESMS

# Pratique des ESMS – Vision d’ensemble

## Caractérisation et Priorité locale



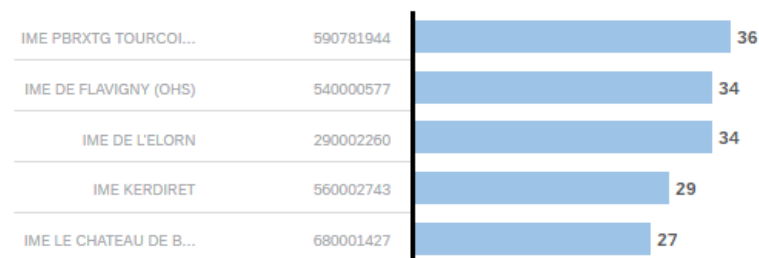
### REMARQUE

Cette page est basée sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer aux pages [Caractérisation](#) et [Priorité locale](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

# Pratique des ESMS - Vision d'ensemble

## Top 5 des ESMS qui accueillent le plus de CRETON

TOP 5 des ESMS qui accueillent le plus de CRETON



### DÉFINITION

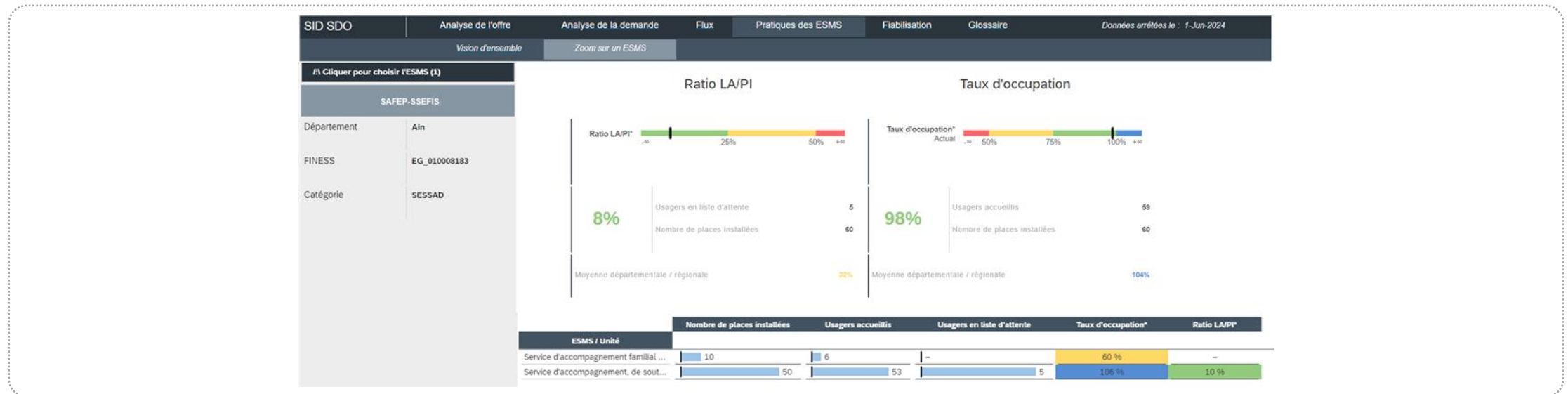
La visualisation « TOP 5 des ESMS qui accueillent le plus de Creton » représente le classement des 5 ESMS qui accueillent le plus d'utilisateurs concernés par une décision d'orientation contenant la mention « Amendement Creton ».

### RÈGLES DE GESTION

Cette page est basée sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer à la page [Usagers amendement Creton](#) du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

# Pratique des ESMS – Zoom sur un ESMS

## Transverse



### DÉFINITION

Cette page présente plus en détail les indicateurs d'un ESMS du territoire, qu'il soit sous tutelle de l'ARS ou du conseil départemental.

### RÈGLES DE GESTION

Cette vision permet aux utilisateurs de voir la valeur des indicateurs clés de l'offre pour un ESMS et pour ses unités.

Ce tableau est basé sur les concepts présentés précédemment, vous pouvez vous référer aux pages [Ratio LA/PI](#), [Usagers en Liste d'attente](#), [Nombre de places installées](#), [Taux d'occupation](#) et [Usagers accueillis](#), et du guide pour plus de détails sur les règles de calcul retenues.

# Pratique des ESMS – Zoom sur un ESMS

## Filtre de page – Choix d'ESMS

The screenshot displays a user interface for selecting an ESMS. On the left, a table shows details for a selected ESMS: Département (Ain), FINESS (EG\_010008183), and Catégorie (SESSAD). The title above the table is "/! Cliquer pour choisir l'ESMS (1)". In the center, a 'Ratio LA/PI' chart shows a current value of 8% (indicated by a green bar) and a regional average of 30% (indicated by an orange bar). The chart also shows 'Usagers en liste d'attente' (5) and 'Nombre de places installées' (60). On the right, a dropdown menu is open, showing a list of ESMS options with radio buttons: 'FAS RÉSIDENCE TUILERIES-MUSAU', 'SIMOT - ROUTE NOUVELLE ALSACE', 'FOYER HEBERGEMENT TRAVAIL ET ESPERANCE Strasbourg', 'SAVS TRAVAIL ESPERANCE', and 'SESSAD LES'. A green arrow points from the chart area towards the dropdown menu.

### REMARQUE

Il est possible, en utilisant le filtre, de modifier l'ESMS sélectionné par défaut.

Un profil OG peut sélectionner tous les ESMS de son OG, les profils départements peuvent sélectionner les ESMS de leur département et les profils régionaux les ESMS de leur région.



# Fiabilisation



# Fiabilisation

- Anomalies liées à l'offre, aux listes d'attente et aux entrées.....>
- Détail des anomalies liées à l'offre, aux listes d'attente et aux entrées.....>
- Détail des anomalies liées aux usagers .....>



# Fiabilisation

## Introduction

### OBJECTIF :

La fiabilisation permet aux utilisateurs d'identifier les anomalies dans la description de l'offre et l'absence de régularité dans le suivi des usagers à travers un ensemble d'indicateurs de performance.

### PÉRIMÈTRE :

Les données de cette rubrique concernent tous les ESMS du territoire étudié.

# Fiabilisation

## Anomalies liées à l'offre, aux listes d'attente et aux entrées

	Nombre total d'ESMS	Nombre total d'unités	Unités avec un nom indéterminé	Unités sans temporalité	Unités sans places installées	Unités sans usagers accueillis	Unités sans usagers en liste d'attente
Département							
Ain	115	186	-	5	1	10	30
Aisne	119	202	-	-	1	10	48
Allier	64	168	1	1	6	19	91

### DÉFINITION

L'analyse des données extraites de ViaTrajectoire a permis d'identifier différentes anomalies. L'objectif est de les corriger au niveau des ESMS et d'identifier les axes de travail à traiter lors des dialogues de gestion. Ces anomalies sont comptabilisées par département.

### RÈGLES DE GESTION

Les anomalies remontées portent sur un défaut de format ou une absence de saisie :

- **Nombre d'unités avec un nom indéterminé** : il s'agit des unités dont le nom commence par « Unite\_ », ou dont le nombre de caractères est inférieur ou égal à 16.
- **Nombre d'unités sans temporalité** : il s'agit des unités n'ayant pas indiqué de temporalité d'accueil
- **Unités sans places installées** : il s'agit des unités dont le nombre de places installées est à 0 ou vide

Ces 3 anomalies sont issues du ROR si la synchronisation ROR/VT est faite ou de ViaTrajectoire sinon.

- **Unités sans usagers accueillis** : il s'agit des unités qui n'ont aucun [Usager accueilli](#)
- **Unités sans usagers en liste d'attente** : il s'agit des unités qui n'ont aucun [Usager en Liste d'attente](#)

### REMARQUE

On considère comme anomalie :

- Les éléments ne répondant pas aux critères de description et de saisie attendus dans les bases de données ViaTrajectoire PH et SI MDPH et tombant donc en erreur
- Les éléments absents et pourtant obligatoires dans les bases de données ViaTrajectoire PH et SI MDPH.

# Fiabilisation

## Détail des anomalies liées à l'offre, aux listes d'attente et aux entrées

Département	Catégorie ESMS	Numéro finess de l'établissement	Nom établissement	Organisme gestionnaire	Numéro finess organisme gestionnaire	Nom unité	Etat unité
Ain	ITEP	EG_010780559	ITEP SEILLON	ASS INSTITUTS D'ENFANT...	EJ_010785939	Internat	Ouvert
Aisne	Foyer de Vie	EG_020007043	FV APF SAINT-QUE...	APF FRANCE HANDICAP	EJ_750719239	Hébergement co...	Ouvert
Allier	EAM	EG_030003289	FAM L'EGLANTINE	UNAPEI PAYS D'ALLIER	EJ_030008064	FAM Eglantine - A...	Ouvert
Allier	EEAP	EG_030781181	IME HELENE DELAL...	APAJH COMITE DEPARTE...	EJ_030005946	Groupe Apprentis...	Ouvert
Allier	ITEP	EG_030780084	DITEP DE NERIS LE...	AIDE À L'INSERTION DES J...	EJ_030000053	DITEP SESSAD	Ouvert

### DÉFINITION

Ce tableau présente le détail des unités ayant des anomalies pour permettre aux régions ou aux ESMS d'avoir la liste des unités nécessitant une correction.

### RÈGLES DE GESTION

Il est possible de visualiser les détails des anomalies en choisissant l'indicateur que l'on souhaite visualiser :

- Nombre d'unités avec un nom indéterminé
- Nombre d'unités sans temporalité
- Unités sans places installées
- Unités sans usagers accueillis
- Unités sans usagers en liste d'attente

# Fiabilisation

## Détail des anomalies liées aux usagers

Département	Usagers entrés au titre d'une DO expirée	Usagers avec une date d'admission prévisionnelle dépassée	Usagers de plus de 20 ans en ESMS Enfant
Ain	505	104	100
Aisne	481	35	154
Allier	470	8	117
Alpes-de-Haute-Provence	252	5	36
Alpes-Maritimes	728	58	239
Ardèche	259	5	39
Ardennes	522	16	119
Ariège	219	20	22

### DÉFINITION

Ce tableau présente 3 anomalies liées aux statuts des usagers, comptabilisées par département.

### RÈGLES DE GESTION

Il est possible de visualiser 3 anomalies :

- **Usagers entrés au titre d'une DO expirée** : cet indicateur regroupe les [Usagers accueillis](#) dont la décision d'orientation a expiré. Dans ce genre de situations, il faudrait contacter la MDPH pour qu'elle émette un renouvellement ou un nouveau droit, ou alors, si une nouvelle décision d'orientation qui correspond à un nouveau droit a été émise, il faudrait sortir l'utilisateur de sa décision d'orientation expirée et l'accueillir dans la nouvelle.
- **Usagers avec une date d'admission prévisionnelle dépassée** : dans ce genre de situations, il faut soit repousser la date d'admission prévisionnelle soit signaler l'entrée de l'utilisateur dans l'ESMS en cas d'oubli.
- **Usagers de plus de 20 ans en ESMS enfant** : cet indicateur désigne le nombre d'utilisateurs ayant 20 ans ou plus, accueillis dans un ESMS pour Enfants et qui ne bénéficient pas officiellement d'un amendement Creton.

# Merci pour votre attention

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)



[www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[www.monparcourshandicap.gouv.fr](http://www.monparcourshandicap.gouv.fr)

66, avenue du Maine  
75682 Paris cedex 14

